Rapport annuel
2008-2009

JUIN 2009

AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
des APPALACHES

Télécopieur (418) 625-2600

amvap@sogetel.net
www.amvap.ca

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au Sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà treize ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence, pour la région des Appalaches, la Ville de Lévis et les quatre MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Les Etchemins. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

5	MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
6	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	6
7	ORDRE DU JOUR DE LA 13e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	7
8	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	8
9	PROCÈS-VERBAL DE LA 12e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	9
19	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
20	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	20
22	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2008-2009	22
25	RAPPORT FINANCIER 2008-2009	25
35	ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	35
37	RAPPORT DES ACTIVITÉS	37
45	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE, PROGRAMME RÉGULIER	45
59	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE, PROGRAMME PIS	59
65	CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2008-2009	65
66	PLAN D'ACTION SUIVI 2008-2009	66
68	STATISTIQUES DES PROGRAMMES	68
80	GRILLE DES TAUX	80
83	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉ	83
84	SUIVI DU PPMV	84
89	ENJEUX DE 2009-2010	89
92	MOT DU DIRECTEUR	92

Message du président

Propriétaires et partenaires

C'est avec intérêt et satisfaction que je viens partager avec vous tous aujourd'hui les faits saillants sur l'aménagement de notre territoire au cours de l'année se terminant le 31 mars dernier.

Nous en étions à notre deuxième année de mise en application de notre plan d'action qui nous incitait à augmenter de 3 % les superficies réalisées par rapport au budget 2005-2006.

Malgré le contexte difficile de la mise en marché et de la diminution de la contribution de l'industrie qui nous a contraint pour une deuxième année consécutive à réduire de 5 % le budget d'aménagement dans le programme régulier, nous avons atteint et même dépassé les objectifs fixés dans le plan d'action. En effet, avec 96 % du budget prévu au plan d'action, nous avons atteint 105 % de notre objectif en termes de superficie et nous avons atteint 106 % de l'objectif en travaux commerciaux.

Dans le Programme d'investissements sylvicoles (PIS), stratégiquement, l'Agence a décidé de poursuivre son orientation en finançant uniquement les éclaircies commerciales de plantations et de peuplements éduqués ainsi que les travaux commerciaux en forêt feuillue. Une portion du budget fut aussi investie pour le recrutement de nouveaux propriétaires. 100 % du budget a été investi dans le PIS et les propriétaires ont réalisé 250 000 $ en travaux en plus de ce qui avait été programmé.

L'Agence a aussi participé à de nombreux projets cette année; notamment le projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement, aussi appelé « Projet Triade ». Ce projet réalisé dans la MRC des Etchemins, vise à déterminer comment intégrer les diverses notions d'aménagement et de conservation de la triade en forêt privée. Les intervenants et propriétaires ont été appelés à participer à ce projet novateur.

*Au niveau du mouvement de personnel, Marie-Ève nous a quittée au cours de l'hiver. Nous la remercions pour tout ce qu'elle a fait pour l'Agence. Elle a été remplacée par Sylvie Poulin à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous. En toute fin de saison, **grosse surprise**; Martin nous annonce son départ pour un poste de coordonnateur à la CRÉ de Chaudière-Appalaches. Merci beaucoup Martin pour tout ce que tu as accompli pour l'Agence au cours de toutes ces années. Aussi nous te souhaitons bonne chance dans tes nouvelles fonctions. Nous souhaitons aussi bonne chance à son successeur Jean-Pierre Faucher.*

Enfin, après 7 années à la présidence de l'Agence, il est temps pour moi de vous quitter afin de laisser la place à quelqu'un d'autre. Merci pour toutes ces belles années que vous m'avez permis de passer avec vous tous.

Gilles Bérubé,
Président

Avis de convocation

Lac-Etchemin, le 6 mai 2009

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invités à participer à la treizième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le jeudi, 18 juin 2009,** au **Manoir Lac Etchemin**, situé au 187, 3e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h** . L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès-verbal de la douzième assemblée générale annuelle de l'Agence. Notez qu'à la suite de l'assemblée, si la température le permet, vous serez invités à aller visiter une plantation de peupliers hybrides, à proximité de Lac-Etchemin, établie dans le cadre du projet pilote sur l'initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage du carbone. Cette visite devrait se terminer vers midi.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.

Gilles Bérubé,
Président

générale annuelle
Assemblée

TREIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le jeudi, 18 juin 2009
- 9 h -

ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3e Avenue
Lac-Etchemin

Inscription des membres (une pause-café sera servie), 8 h 45

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h;

2- Procédures d'assemblée;

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts;

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

5- Lecture et approbation du procès-verbal de la douzième assemblée générale annuelle;

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2009;

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année;

8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2008-2009;

9- Questions diverses :
_____
_____
_____

10- Levée de la séance;

11- Visite sur le terrain d'une plantation de peupliers hybrides.

de l'assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le directeur est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du directeur, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.

2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.

3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.

4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.

5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

de la 12e assemblée générale annuelle

Procès-verbal

DOUZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 20 juin 2008
- 9 h -

ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3e Avenue
Lac-Etchemin

PRÉSENCES :

M. Gilles Bérubé, président

M. Rosario Bossé (MRC de Montmagny)
M. Jean-Guy Breton (Ville de Lac-Etchemin)
M. Adélard Couture (MRC des Etchemins)
M. Clément Vaillancourt (Ville de Saint-Pamphile)
M. Martin Veilleux (CLD des Etchemins)

M. Jacques Bélanger (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
M. Claude Bergeron (Conseillers forestiers de la région de Québec)
M. Raynald Cloutier (Gr. forestier de L'Islet)
M. Martin J. Côté (Syndicat des prop. forestiers de la région de Québec)
M. Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
M. André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)
M. Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse-Lévis)
M. Marc Théberge (Association des propriétaires de boisés de la Beauce)

M. Guillaume Ménard (Scierie Bel Ache ltée)
M. Dominic Paquet (Produits forestiers Domtar (Beauce))
M. Alain Roy (Gestofor inc.)
M. Laurent Tardif (F.F. Soucy R.D.L.)

M. Richard Bilodeau (MRNF/Unité de gestion des Appalaches)
M. Mario Blanchette (MRNF/Unité de gestion des Appalaches)

PRÉSENCES :(suite)

M. Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches
Mme Marie-Ève Brochu, secrétaire administrative de l'Agence des Appalaches
M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique de l'Agence des Appalaches
M. Dominic Bissonnette, coordonateur de projet de l'Agence des Appalaches

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, M. Gilles Bérubé, souhaite la bienvenue aux participants à cette douzième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Il débute la rencontre en présentant le mot du président.

2- Procédures d'assemblée

Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente séance.

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

AG0806-01

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Bélanger, appuyé par M. André Lemelin,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

2008-2009

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Adélard Couture M. Mario Pouliot	M. Adélard Couture (M. Mario Pouliot)
		MRC de L'Islet	M. René Laverdière	M. René Laverdière
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé
		MRC de Bellechasse	M. Robert Lejeune	M. Robert Lejeune
		Ville de Lévis	M. Philippe Laberge	M. Philippe Laberge (Mme Julie Tremblay)
		MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Raynald Cloutier	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier)
		Gr. for. de Montmagny	M. Albert Dumas M. André Lemelin	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier)
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	M. Raynald Pouliot (M. Marcel Poulin)
		Gr. for. de Dorchester	M. Michel Simard	M. Michel Simard
	Syndicats et Association	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, L'Islet Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, Montmagny Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec Association des propriétaires de boisés de la Beauce	M. Jacques Bélanger M. Herman Lavoie M. Jean-Roch Fradette M. Martin J. Côté M. Marc Théberge	M. Jacques Bélanger (M. Herman Lavoie) M. Martin J. Côté M. Marc Théberge (M. Jean-Luc Doyon)
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. François Nobert	M. François Nobert
		Matériaux Blanchet inc.	M. Dave Chouinard	M. Dave Chouinard
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	M. Berthier Boulianne
		Produits forestiers Domtar (Beauce)	M. Dominic Paquet	M. Dominic Paquet
		Scierie Bel-Ache ltée	M. Guillaume Ménard	M. Guillaume Ménard
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau	M. Léandre Rouleau
		Scierie Dion et fils inc.	M. Éric Deslauriers	
		Les Lattes N.G.	M. Marc Berthiaume	
Représentants du ministre		MRNF/ L'Islet	M. Mario Blanchette	M. Mario Blanchette
		MRNF/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

AG0806-02

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Adélard Couture, appuyé par M. Marc Théberge,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0806-03

5- Lecture et approbation du procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 21 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Blanchette, appuyé par M. Raynald Pouliot,

et RÉSOLU QUE le procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 21 juin 2007 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Au niveau du suivi des dossiers, concernant la diminution des effectifs attitrés à la forêt privée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le directeur mentionne que de nouvelles personnes ont été nommées.

Au sujet de la direction générale régionale du MRNF, la directrice générale, Mme Line Drouin, possède maintenant un bureau à Charny.

AG0806-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2008

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rosario Bossé, appuyé par M. Marc Théberge,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À la présentation des états financiers, puisque le solde à la fin de l'exercice est de 247 245 $ et qu'il avait été résolu, dans le passé, de ne pas conserver un surplus supérieur à 100 000 $ dans les coffres de l'Agence, un représentant se questionne à savoir s'il est risqué de garder une telle somme. Le directeur explique que non, si les raisons sont bien expliquées au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En fait, ce montant a été conservé dans le but d'assurer un niveau d'aménagement semblable à celui prévu au plan d'action, considérant une baisse appréhendée de la contribution de l'industrie.

AG0806-05

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par M. Adélard Couture,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2009 et qu'elle ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 900 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0806-06

8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2007-2008

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2007-2008 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions suivantes des membres :

1. À la page 16 du rapport annuel, au tableau présentant la liste des administrateurs ainsi que leur présence aux séances du conseil, plusieurs représentants se demandent si des mesures devraient être prisent auprès de certains administrateurs afin d'assurer une plus grande assiduité de chacun d'entre eux aux rencontres du conseil d'administration. Les représentants sont d'accord pour que des actions soient posées afin de corriger la situation et adoptent une résolution (voir si dessous). À cet effet, on propose de se baser sur une résolution prise par l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent.
2. Suite à la présentation des activités réalisées dans le cadre du projet pilote sur l'initiative d'évaluation sur la faisabilité du boisement en vue du captage du carbone, le président propose que l'an prochain, avant le début de l'Assemblée générale annuelle, qu'une visite terrain d'une plantation de peuplier hybride soit faite pour les membres de l'Agence. Ceci permettra de montrer les résultats obtenus et du travail accompli dans ce projet.
3. À la page 63, au tableau présentant les résultats de la première année de mise en œuvre du plan d'action, le directeur mentionne que nous avons atteint 100 % de notre objectif en termes de superficies, par contre, nous avons atteint 81 % de notre objectif de superficies en travaux commerciaux. Pour 2007-2008, nous avons un manque à gagner d'environ 82 ha en travaux commerciaux qui nous faudra rattraper dans les deux prochaines années. Pour 2008, l'Agence va conserver le même objectif qui est d'atteindre les niveaux réalisés en 2005-2006 qui est notre année de référence.
4. À la page 65, le directeur mentionne que 80 producteurs forestiers actifs se sont ajoutés cette année. Depuis deux ans, nous notons une augmentation. Ce point est important et peut jouer en notre faveur lors de la répartition budgétaire des différents programmes à l'échelle provinciale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Paquet, appuyé par M. Rosario Bossé,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2007-2008 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0806-07

CONSIDÉRANT QUE les représentants des membres de l'Agence notent que certains administrateurs nommés pour siéger à l'Agence manquent d'assiduité aux séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les représentants sont d'accord pour que des actions soient posées afin d'inciter les administrateurs à être présents aux séances du conseil ou qu'un substitut soit nommé si un administrateur démissionne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Bélanger, appuyé par M. Marc Théberge,

et RÉSOLU QU'une vérification préalable de la présence soit faite avant chaque séance du conseil d'administration pour les administrateurs qui étaient absent à la rencontre précédente;

et RÉSOLU QUE les administrateurs ne devront pas manquer plus de deux séances consécutives du conseil d'administration, à cet effet, on propose de se baser sur la résolution adopté par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Questions diverses

Aucun point n'est ajouté aux questions diverses.

AG0806-08

10- Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rosario Bossé, appuyé par M. André Lemelin,

et RÉSOLU de lever la séance à 11 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gilles Bérubé,
président

Martin Loiselle, ing.f.,
Directeur

Composition du conseil d'administration

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration et nous présentons leur participation aux quatre séances du conseil :

La présidence est tenue par M. Gilles Bérubé.

CATÉGORIE	ORGANISME	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Robert Lejeune	0 %
	MRC des Etchemins	2- M. Adélard Couture	50 %
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %
	MRC de L'Islet	4- M. René Laverdière	100 %
	Ville de Lévis	5- M. Philippe Laberge	50 %
	Les MRC	6- M. Daniel Racine	25 %
Les organismes reconnus de producteurs forestiers OGC	Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	1- M. Raynald Pouliot	100 %
	Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	2- M. Michel Simard	75 %
	Groupements forestiers de Montmagny inc. et de L'Islet inc.	3- M. Émile Tanguay	100 %
Syndicats et Association	Association des propriétaires de boisés de la Beauce	1- M. Marc Théberge	100 %
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2- M. Martin J. Côté	50 %
	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	3- M. Jacques Bélanger	100 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Bois Daaquam inc.	1- M. Léandre Rouleau	25 %
	Matériaux Blanchet inc.	2- M. Dave Chouinard	75 %
	Produits forestiers Domtar (Beauce)	3- M. Dominic Paquet	50 %
	Boiscarvin inc.	4- M. Berthier Boulianne	0 %
	Scierie Bel Ache ltée	5- M. Guillaume Ménard	50 %
	Industries Maibec inc.	6- M. François Nobert	75 %
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Unité de gestion des Appalaches	1- M. Mario Blanchette	75 %
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	100 %

de l'Agence Fonctionnement

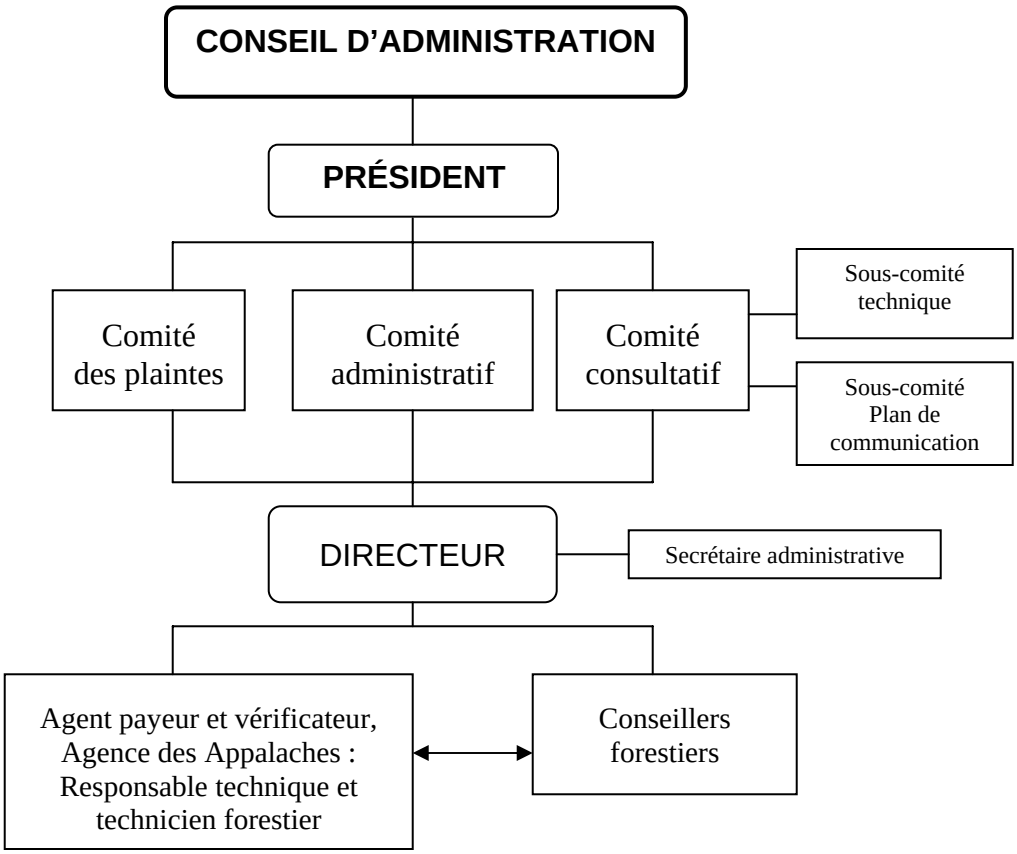

L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire administrative assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume, depuis le 1er avril 2002, ce mandat avec l'aide d'un responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions aux conseillers forestiers. L'Agence réalise, depuis sa création, ce mandat sur son territoire.

Le personnel de l'Agence des Appalaches en 2008-2009:

Nom	Titre	Durée dans l'année	Ancienneté
Martin Loiselle	Directeur	12 mois	11 ans
Denis Ferland	Technicien forestier	7 mois	7 ans
Jean-Pierre Faucher	Responsable technique	12 mois	4,5 ans
Marie-Ève Brochu	Secrétaire administrative	12 mois	2,5 ans
Dominic Bissonnette	Chargé de projet	12 mois	1 an
Sylvie Poulin	Stagiaire en secrétariat	3 semaines	-

De gauche à droite : M. Martin Loiselle, directeur; M. Denis Ferland, technicien forestier; M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique; Mme Marie-Ève Brochu, secrétaire administrative; M. Gilles Bérubé, président; Mme Sylvie Poulin, stagiaire et M. Dominic Bissonnette, chargé de projet.

de l'Agence en 2008-2009 *Membres*

Membres réguliers

Municipalité de Lac-Etchemin
Municipalité de Lac-Frontière
Municipalité de l'Islet
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
Municipalité de Saint-Adalbert
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)
Municipalité de Saint-Benjamin
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Cyprien
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
Municipalité de Sainte-Aurélie
Municipalité de Sainte-Claire
Municipalité de Sainte-Justine
Municipalité de Sainte-Perpétue
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
Municipalité de Sainte-Sabine
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de Saint-Lazare
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Tourville
Ville de Montmagny

M.R.C. de Bellechasse
M.R.C. de L'Islet
M.R.C. de Montmagny
M.R.C. des Etchemins
Ville de Lévis

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.
Groupement forestier de L'Islet inc.
Groupement forestier de Montmagny inc.
Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

A. Lapointe & Fils ltée
Abitibi-Bowater inc. div. St-Maurice
Abitibi-Bowater inc. div. St-Raymond
Alexandre Côté Ltée
Armand Duhamel & Fils inc.
Bardeaux et cèdre St-Honoré inc.
Blanchette & Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Bois Franc Cambium inc.
Bois de Sciage Lafontaine inc.
Bois Carvin inc.
Busque & Laflamme inc.
Carrier & Bégin inc.
Clermont Hamel ltée
Coopérative Producteurs Forestiers KRIB
Copeaux de la Vallée
Ent. J.M. Champeau inc.
F.F. Soucy inc. & Ass.
Félix Huard inc. Division Luceville
Gestofor inc.
Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
Industries Maibec inc. div. St-Théophile
Industries Manufacturières Mégantic inc.
Joseph Audet ltée
Kruger inc., Gérard Crête et Fils inc.
Kruger inc., Trois-Rivières
Kruger Wayagamack inc.
L-H Plante & Fils inc.
La compagnie Commonwealth Plywood ltée div. Princeville et Shawinigan
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Les Bardeaux Lajoie inc.
Les Bois Traités M.G. inc.
Les Lattes N.G. inc.
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.
Norampac inc. div. Cabano
Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
Pianos A. Bolduc inc.
Placages Mégantic inc.
Produits forestiers Arbec senc
Produits forestiers D.G. ltée
Produits forestiers Domtar (Beauce)
Richard Pelletier et Fils inc. (div. Biencourt)
Stadacona S.E.C.
Scierie A. Labrie enr.
Scierie A. Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.
Scierie Bel-Arche ltée
Scierie Dion et Fils inc.
Scierie Gilles Couture
Scierie La Patrie inc.
Scierie Lauzé inc.
Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
Scierie Lemieux & Fils inc.
Scierie Tech inc.
Transforêt Industrie inc.
Vexco inc.
Wilfrid Paquet & Fils ltée

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Membres associés

Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
Les Conseillers forestiers de la région de Québec inc.
Les Consultants forestiers M. S. inc.

financier

Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers et renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2009

Rapport des vérificateurs 1

États financiers

Bilan 2

État des revenus et dépenses 3

État de l'évolution des actifs nets 4

État des flux de trésorerie 5

Notes afférentes aux états financiers 6

Renseignements complémentaires

Annexe – Dépenses par projets 9

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2009, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.

Comptables agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Etchemin (Québec)

Le 28 mai 2009

[1] Comptable agréé auditeur permis no 15486

Lévis (418) 833-2114
Québec (418) 659-7374
Donnacona (418) 285-2779
Montmagny (418) 248-1910
Lac-Etchemin (418) 625-1991

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	140 210 $	235 172 $
Débiteurs (note 4)	134 601	122 895
Frais payés d'avance	1 390	981
	276 201	359 048
Immobilisations (note 5)	2 468	818
	278 669 $	359 866 $
Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Créditeurs	14 475 $	110 203 $
Revenus perçus d'avance	-	1 600
	14 475	111 803
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	2 468	818
Non affectés	261 726	247 245
	264 194	248 063
	278 669 $	359 866 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Revenus :		
Subvention Gouvernement du Québec	2 387 600 $	2 387 600 $
Contribution MRNFQ - PIS	506 456	506 456
Contribution MRNFQ projet	52 450	38 625
Contribution MRC	7 140	7 140
Contribution des industries	399 365	406 026
Contribution Projet de visite	-	8 836
Mesures coercitives	554	3 992
Revenus d'intérêts	16 933	31 921
Autres revenus	22 496	10 393
Contribution CRE volet II	182 981	169 895
Revenu de projet	58 508	7 314
Revenu de projet PEH-Lisier SCF	8 500	17 000
	3 642 983	3 595 198
Dépenses :		
Agents de livraison	3 290 594	3 222 991
Présidence	1 000	1 250
Salaires et avantages sociaux	202 676	162 561
Conception de logiciels et services informatiques	2 825	2 337
Acquisition de données	8 602	-
Projet :		
PEH- Lisier	33 215	27 740
Transfert de connaissances	23 748	26 697
Suivi PPMV	-	239
Atelier éclaircie commerciale	-	5 948
Adaptation de nouveau concept	584	2 434
Feuillet – éclaircie	700	194
Honoraires de vérification	2 458	1 915
Service de secrétariat	500	-
Loyer	7 097	7 123
Entretien des locaux	860	918
Télécommunications	4 606	4 871
Publicité et communication	5 353	807
Papeterie et dépenses de bureau	8 617	5 903
Cotisations	1 220	1 032
Formations	637	1 038
Frais de déplacements et de repas	24 220	19 328
Assurances	4 460	4 998
Frais de réunion	213	299
Amortissement :		
Équipement informatique et logiciels	1 234	2 339
Mobilier et équipement de bureau	818	1 041
Autres	615	366
	3 626 852	3 504 369
Excédent des revenus sur les dépenses	16 131 $	90 829 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	Total 2009	Total 2008
Solde au début de l'exercice	818 $	247 245 $	248 063 $	157 234 $
Excédent des revenus sur les dépenses	(2 052)	18 183	16 131	90 829
Investissement en immobilisations	3 702	(3 702)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 468 $	261 726 $	264 194 $	248 063 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses	16 131 $	90 829 $
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	2 052	3 380
	18 183	94 209
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(11 706)	(6 002)
Frais payés d'avance	(409)	(5)
Créditeurs	(94 341)	97 597
Revenus perçus d'avance	(1 600)	1 600
	(89 873)	187 399
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(3 702)	(1 023)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(94 962)	186 376
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	235 172	48 796
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	140 210 $	235 172 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivantes :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

c) Base de mesure des actifs et des passifs financiers :

Évaluation initiale :

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure :

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués comme suit :

Actifs financiers :

L'encaisse et les dépôts à terme sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur.

2. Principales conventions comptables (suite) :

c) Base de mesure des actifs et des passifs financiers (suite) :

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Passifs financiers :

Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Instruments financiers :

Tel que prévu au manuel de l'institut canadien des comptables agréés depuis décembre 2008, l'organisme a fait le choix d'appliquer les recommandations du chapitre 3861 plutôt que celles des chapitres 3862 et 3863. Ce choix n'a pas d'incidence sur les résultats de l'organisme.

3. Modification de conventions comptables :

La société a adopté le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations mais l'ajout d'informations présentées à la note 8.

L'Institut canadien des comptables agréés a publié des recommandations de la série des chapitres 4400 quant à la *comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif* ainsi qu'au chapitre 1540, *État des flux de trésorerie*. Ces recommandations entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La direction croit que ces nouvelles normes auront une incidence sur la présentation de l'information financière quant à ses flux de trésorerie et à ses actifs nets au bilan.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

4. Débiteurs :

	2009	2008
Projets	28 679 $	62 521 $
Contributions des industries	98 090	40 572
TPS et TVQ à recevoir	6 937	6 469
Autres	895	13 333
	134 601 $	122 895 $

5. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2009	Valeur comptable nette 2008
Mobilier et équipement de bureau	21 658 $	21 658 $	- $	818 $
Équipement informatique	55 090	52 622	2 468	-
Logiciels	8 707	8 707	-	-
	85 455 $	82 987 $	2 468 $	818 $

6. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

7. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2010 totalisant 7 283 $ plus les taxes applicables.

8. Informations sur le capital :

Les objectifs de l'organisme en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité de poursuivre ses activités et de fournir de nouveaux services à ses membres.

Tableau de l'analyse des dépenses en fonction des projets, programmes et activités pour la saison 2008-2009.

	Projets							Programmes		Activités					
	PPR-B Feuillet[1]	PPR-C Projet Triade	PMVRMF-II forêt-faune	PMVRMF-II v.o. forêt-faune[2]	Effets réels travaux f.f.[3]	PEH-lisier	Comité PPMV	Prog. investis. sylv.[4]	Régulier	Vérification opération-nelle	Transfert de connaissances	Loyer[5]	Fonction-nement	2009	2008
Dépenses :															
Agents de livraison			192 477 $					468 963 $	2 629 154 $				0 $	3 290 594 $	3 222 991 $
Présidence													1 000 $	1 000 $	1 250 $
Salaires et avantages sociaux	3 893 $	32 776 $	4 060 $	9 013 $	9 135 $	25 922 $	2 100 $	24 573 $		46 576 $			44 628 $	202 676 $	162 561 $
Concep. de logiciel et serv. Info.													2 825 $	2 825 $	2 337 $
Acquisition de données													8 602 $	8 602 $	0 $
Projet :															
-PEH-Lisier						33 215 $							0 $	33 215 $	27 740 $
-Transfert de connaissances								7 625 $			16 123 $		0 $	23 748 $	26 697 $
-Suivi PPMV													0 $	0 $	239 $
-Atelier éclaircie commerciale													0 $	0 $	5 948 $
-Feuillet éclaircie	700 $												0 $	700 $	194 $
-Adaptation de nouv. concepts		584 $											0 $	584 $	2 434 $
Honoraires de vérification													2 458 $	2 458 $	1 915 $
Service de secrétariat													500 $	500 $	0 $
Loyer												7 140 $	-43 $	7 097 $	7 123 $
Entretien des locaux													860 $	860 $	918 $
Télécommunications	92 $	111 $			30 $	350 $		690 $					3 333 $	4 606 $	4 871 $
Publicité et communication	118 $												5 235 $	5 353 $	807 $
Activités promotionnelles													0 $	0 $	0 $
Papeterie et dépenses de bureau	3 076 $	338 $			199 $	650 $		940 $		363 $			3 051 $	8 617 $	5 903 $
Cotisations		183 $											1 037 $	1 220 $	1 032 $
Formations		305 $											332 $	637 $	1 038 $
Frais de déplacements et de repas	266 $	1 353 $	224 $	1 107 $	2 399 $	4 032 $		1 290 $		5 827 $			7 722 $	24 220 $	19 328 $
Assurances		309 $											4 151 $	4 460 $	4 998 $
Frais de réunion		22 $											191 $	213 $	299 $
Amortissement :															
Équipement info. et logiciel													1 234 $	1 234 $	2 339 $
Mobilier et équipement de bureau													818 $	818 $	1 041 $
Autres													615 $	615 $	366 $
TOTAL	8 145 $	35 981 $	196 761 $	10 120 $	11 763 $	64 129 $	2 100 $	504 081 $	2 629 154 $	52 766 $	16 123 $	7 140 $	88 549 $	3 626 852 $	3 504 369 $
	0,2 %	1,0 %	5,4 %	0,3 %	0,3 %	1,8 %	0,1 %	13,9 %	72,5 %	1,5 %	0,4 %	0,2 %	2,4 %	100,0%	

[1] Le projet de feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale totalise une somme de 10 464 $ dont 2 125 $ ont été affectés en 2006-2007, 194 $ en 2007-2008 et 8 145 $ en 2008-2009. Nous avons reçu une somme de 5 597 $ du programme PPR de la CRÉ et des frais de 2 375 $ sont assumés par le PIS.

[2] Pour la vérification opérationnelle des travaux forêt-faune, des frais de 10 120 $ sont attitrés au projet dont 9 013 $ en salaires et avantages sociaux incluant des frais de consultant d'une biologiste de 403 $ et des frais de déplacements et de repas de 1 107 $.

[3] Les dépenses du projet d'effets réels des travaux forêt-faune sont de 11 763 $. Les salaires et avantages sociaux sont de 9 013 $ ce qui inclut une participation de l'Agence de 3 475 $ (50 % du temps du responsable technique sur ce projet).

[4] Pour le PIS, ce programme assume la somme de 2 375 $ pour le feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale, donc ce montant doit être ajouté aux dépenses de 504 081 $ pour un total de 506 456 $. De plus, considérant l'abandon du projet de sensibilisation auprès des jeunes, nous avons transféré une somme additionnelle de 2 280 $ pour les activités de transfert de connaissances.

[5] Nous avons reçu une contribution des MRC de 7 140 $ et les frais de loyer étaient de 7 097 $, donc un revenu de fonctionnement de 43 $.

Analyse des revenus et des dépenses

Nous venons de vous présenter les états financiers et renseignements complémentaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. De plus, à la page précédente, nous avons ventilé les dépenses en fonction des projets, des programmes et des activités pour la saison 2008-2009. Voici une analyse des revenus et dépenses concernant cette année de fonctionnement.

REVENUS :
Nous avons reçu des revenus provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour le programme régulier (2 387 600 $) et le Programme des d'investissements sylvicoles (506 456 $) qui sont les mêmes que l'an passé. La contribution de l'industrie (399 365 $) est moindre de 2 % par rapport à l'année précédente, c'est la plus basse depuis l'existence de l'Agence. En plus, à ces revenus s'ajoutent ceux provenant des mesures coercitives de la vérification des travaux (554 $), des intérêts (16 933 $) et d'autres sources pour 22 496 $ (acquisition des données cadastrales, service de secrétariat et contrats).

Nous avons également reçu d'autres fonds provenant de subventions pour le projet de peuplier hybride et d'épandage de lisier (52 450 $ du MRNFQ et 8 500 $ du SCF), pour des travaux forêt-faune (182 981 $, CRÉ, PMVRMF volet II), la contribution des MRC (7 140 $,), pour le projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts (34 720 $, CRÉ PPR-c), pour le feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale (3 279 $, PPR-b), pour la vérification opérationnelle des travaux forêt-faune (10 120 $, CRÉ, PMVRMF volet II) pour le projet des effets réels des travaux forêt-faune (8 288 $, Ag. Chaudière) et pour le comité PPMV (2 100 $, MRNFQ).

Ce qui fait un total des revenus pour l'année 2008-2009 de 3 642 983 $, soit une augmentation de 47 785 $ par rapport à l'année précédente malgré une diminution de la contribution de l'industrie.

DÉPENSES :
Vous remarquerez que 91 % des revenus des différents programmes (3 290 594 $) ont été investis en travaux de mise en valeur sur le territoire de l'Agence par nos conseillers forestiers. De plus, pour le programme régulier et celui des investissements sylvicoles, les frais de fonctionnement ne représentent que 3,1 % des revenus ainsi que 1,5 % pour la vérification opérationnelle des travaux pour un total de 4,6 %, soit une diminution de 0,2 %.

L'Agence n'a pas investi cette année dans le suivi du PPMV. Elle a, par contre, injecté 0,7 % de ses revenus en transfert de connaissances auprès des propriétaires et des conseillers forestiers.

Finalement, l'Agence réalise des projets et des mandats pour d'autres organismes. Ces activités s'autofinancent, diminuent les frais fixes et permettent d'acquérir une certaine expertise en région tout en stabilisant les emplois au sein de l'Agence. À cet égard, l'année 2008-2009 a été l'une des plus importante dégageant une marge de manœuvre pour la réalisation de notre plan d'action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2008-2009 est présentée à la page 19 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue pour une septième année par M. Gilles Bérubé. Toutefois, M. Bérubé ne représentait aucun groupe de partenaires durant cette période.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année:

- le 20 juin 2008;
- le 25 septembre 2008;
- le 11 décembre 2008;
- le 26 mars 2009.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politiques, administratives et techniques en rapport au fonctionnement de l'Agence et aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, le conseil a décidé de conserver l'ensemble de son surplus budgétaire en fin d'année afin de l'investir en 2008-2009 pour palier à une diminution envisagée de la contribution de l'industrie due au contexte difficile. Puis, il a adopté, en début d'année, les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux conseillers forestiers pour la saison d'opération 2008-2009 en tenant compte des orientations du plan d'action.

Il a adopté une augmentation de 1,7 % des taux de l'aide financière en se basant uniquement sur l'indice des prix à la consommation. De plus, il a adopté les conditions de travail des employés de l'Agence ainsi qu'une politique des conditions d'emploi des employés de qui est entrée en vigueur le 1er avril 2009.

Le conseil d'administration a fixé la date de la douzième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. À la suite de cette assemblée, il a reconduit M. Gilles Bérubé au titre de président de l'Agence. Il a aussi nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives, établi les priorités des travaux, approuvé les rapports de vérification opérationnelle et le portrait des conseillers forestiers. Ces décisions ont été prises en tenant compte des différentes orientations du PPMV et du plan d'action.

Suite à la vente des lots privées de la compagnie Stadacona, l'Agence a décidé de ne pas accréditer comme conseiller forestier le nouveau propriétaire soit le Fonds Solifor.

Le conseil a adopté la programmation 2008-2009 de transfert de connaissances et il a mandaté les trois organismes responsables de la mise en marché pour réaliser les activités de formation.

À l'automne, suite à l'analyse du niveau de contribution de l'industrie, du contexte de la mise en marché et du prix du marché pour le bois de sciage, les administrateurs ont décidé de diminuer de 5 % le budget d'aménagement afin d'éviter que l'Agence réalise un déficit et de créer une réserve pour amortir cet impact sur la dernière année du plan d'action.

L'Agence des Appalaches a décidé de continuer de participer au projet pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porcs) pour une septième année.

Le personnel de l'Agence, en concertation avec les conseillers forestiers, a déposé un projet de travaux forêt-faune dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (PMVRMF-II) et il l'a obtenu un montant de 180 000 $. L'Agence a aussi été mandatée par la Conférence régionale des élus afin de réaliser la vérification opérationnelle des travaux forêt-faune réalisés sur son territoire.

L'Agence a aussi participé au projet des effets réels des travaux forêt-faune. Ce dernier vise à évaluer les effets des travaux forêt-faune sur la faune, la flore et la croissance de la matière ligneuse afin de les comparer à des travaux conventionnels. Plus de 100 dispositifs de recherche ont été établis sur le territoire de Chaudière-Appalaches en forêt privée et publique.

Dans la section éducation et transfert de connaissances, le feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale a été réédité et distribué aux producteurs forestiers de la région de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et la Ville de Lévis.

Le directeur et le responsable technique ont également participé au comité PPMV chapeauté par le MRNF. Ce comité vise à revoir le contenu du prochain Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et d'établir une méthode de calcul de la possibilité forestière en forêt privée. Notre Agence a pu mettre à contribution le travail réalisé dans la comparaison des données du 3^{e} et du 4^{e} programme d'inventaire forestier.

Un concours pour le mois de l'arbre 2008 a été réalisé auprès des élèves de deux écoles. Un projet de sensibilisation de l'importance du milieu forestier pour les jeunes et la population dans le cadre du mois de l'arbre 2009 était aussi prévu, mais ce dernier a dû être reporté.

Finalement, la réalisation du projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement (projet triade) s'est effectuée tout au long de l'année sous la coordination de M. Dominic Bissonnette.

Les administrateurs ont pris connaissance des résultats de la deuxième année de la mise en œuvre du plan d'action. L'Agence a mis en place toutes les mesures déterminées au niveau administratif, technique et exécution. Avec 96 % du budget d'aménagement prévu, nous avons obtenu 105 % de notre objectif de gains de productivité (superficie globale réalisée) et atteint 106 % de notre objectif en superficie de travaux commerciaux.

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquels il siège. Plus particulièrement, la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) de la Conférence régionale des élus qui a été très active cette année avec l'élaboration du Plan régional de développement des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président
M. Adélard Couture, vice-président
M. Richard Bilodeau, officier
M. Dave Chouinard, officier
M. Martin J. Côté, officier
M. Raynald Pouliot, officier
M. Martin Loiselle, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

- le 25 septembre 2008;
- le 25 novembre 2008;
- le 26 mars 2009.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Suivi de la situation financière de l'Agence et de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Conditions de travail des employés;
- Grille des taux;
- Date de retour et de fin d'emploi de monsieur Denis Ferland, technicien forestier;
- Renouvellement de l'assurance de l'Agence;
- Méthode de répartition des fonds provenant du PMVRMF-II;
- Politique des conditions d'emploi des employés de l'Agence.

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il analyse les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives; il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers; il fait le suivi des modifications apportées à certaines normes et revoit la procédure de vérification opérationnelle ;
- De plus, il fait le suivi du plan d'action du PPMV;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; il évalue le bilan des réalisations pour la période 2008-2009 et analyse la programmation pour la prochaine année.

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, membre d'office
M. Richard Bilodeau
M. Mario Blanchette
M. Rosario Bossé
M. Dave Chouinard
M. Herman Lavoie
M. Dominic Paquet
M. Raynald Pouliot
M. Daniel Racine
M. Martin Loiselle, animateur
M. Jean-Pierre Faucher, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année :
- le 19 mars 2009.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces rencontres :

- Modifications aux cahiers de normes administratives et techniques;
- Rapport de vérification opérationnelle 2008 pour le programme régulier et le PIS;
- Portrait des conseillers forestiers 2008;
- Suivi du plan d'action, mesures mises en place et atteinte des objectifs;
- Programme d'investissements sylvicoles (PIS);
- Travaux forêt-faune, PMVRMF volet II;
- Suivi et mise à jour du PPMV;
- Transfert de connaissances;
- Visite terrain 2009-2010;
- Bilan du projet adaptation et expérimentation de nouveaux concepts pour la forêt privée.

Finalement, le sous-comité technique, formé du responsable technique de l'Agence et de quatre ingénieurs forestiers représentants des conseillers forestiers se sont réunis le 17 février 2009. Leur mandat a été de faire des recommandations sur les demandes de modifications ou de précisions des normes. Celles-ci ont par la suite été adressées au comité consultatif.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investit à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate les trois organismes responsable de la mise en marché de son territoire, soient le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2008-2009 :

Rapport des activités

ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Un total de 296 propriétaires forestiers ont participé aux 21 activités de formation tenues en 2008-2009 sur le territoire de l'Agence des Appalaches, pour une moyenne de 14 participants par activité, soit un nombre supérieur à celui des deux dernières années. Il faut noter que les participants devaient débourser une somme de 20 $ pour suivre les formations.

Activité de formation	Nombre de formations	Nombre de participants
Abattage directionnel	7	65
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	6	73
Éclaircies et jardinage	3	35
Utilisation de la débroussailleuse	1	8
Fiscalité forestière	3	35
Soirée conférence	1	80
Total :	**21**	**296**

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Les propriétaires complètent un questionnaire d'appréciation à la fin de chaque activité. De façon générale, les questionnaires d'appréciation complétés à la fin de chaque activité démontrent une très grande satisfaction des participants, tant au niveau de la qualité générale des activités que de l'organisation, du contenu et des formateurs.

ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a préparé et remis une attestation personnalisée à tous les participants (propriétaire ou le personnel d'un conseiller forestier) ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci.

PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats et de l'Association ont fait la promotion du transfert de connaissances et ont publié la liste des activités offertes aux propriétaires au cours de l'année 2008-2009. De la publicité sur les formations a aussi été faite à l'Expo forestière de Beauce par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a annoncé la soirée-conférence *Pourquoi aménager votre forêt?* dans l'hebdo local *Le Peuple Chaudière*.

COMITÉ DES PLAINTES

MANDAT:

Son mandat est de traiter les plaintes écrites des propriétaires.

MEMBRES:

M. Martin J. Côté
M. Adélard Couture
M. Martin Loiselle

RÉUNION:

Le comité ne s'est pas réuni lors de la dernière année.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence ne distribue plus de plants non subventionnés. Cette décision fait partie des mesures mise en place à l'intérieur du plan d'action. Toutefois, les conseillers forestiers peuvent commander des plants pour les distribuer aux propriétaires, mais à leur frais.

MOIS DE L'ARBRE

L'Agence a fournie plus de 600 plants de feuillus à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon pour une activité organisée par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Léon. De plus, le directeur a animé une plantation d'arbres et une activité de sensibilisation au milieu forestier avec tous les élèves de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin. Plus de 200 arbres feuillus et résineux ont été distribués.

Un concours pour le mois de l'arbre de mai 2008 a été organisé dans deux écoles. Les élèves devaient écrire un texte sur l'influence des arbres et de la forêt sur leur avenir. Un total de 110 textes ont été reçues. Trois capsules ont aussi été produites et diffusés sur les ondes de Passion FM.

AUTRES ACTIVITÉS

- Présentation du projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement lors du souper des forestiers du CLD des Etchemins qui a eu lieu en avril 2008;
- Kiosque lors du festival du bûcheux de Saint-Pamphile, les 23 et 24 août 2008;
- Mise à jour du site Internet de l'Agence par le responsable technique;
- Réédition du fascicule sur les avantages de l'éclaircie commerciale et envoi aux producteurs forestiers des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et la Ville de Lévis;
- Kiosque au Salon de la forêt, janvier 2009.

PROJETS

PROJET PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE, 7e ANNÉE

Ce projet pilote s'inscrit dans le plan d'actions du Canada sur les changements climatiques. D'une durée prévue de trois ans (2002-2005), cette initiative nationale du Service canadien des forêts (SCF) vise à évaluer si le boisement peut constituer une mesure efficace pour répondre en partie aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité. L'année 2004-2005 était la dernière de l'entente avec le gouvernement fédéral. Toutefois, le MRNF a assuré, depuis quatre ans, le financement d'une partie des activités par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet I. Cette année, le SCF de Québec et de l'Alberta ont contribué au projet ainsi que le Réseau ligniculture Québec.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2008-2009 sont les suivantes :

- L'Agence coordonne l'ensemble des activités reliées à la réalisation du projet, à l'exception de l'enquête auprès de propriétaires ruraux de la région Appalaches qui a été coordonnée par le Service canadien des forêts;
- Mise en œuvre du protocole expérimental des dispositifs de 2003 et 2004 pour mesurer les impacts sur l'environnement, les rendements et le bilan du carbone selon différentes concentrations de lisier de porc pour trois clones de peuplier hybride;
- Participer à deux rencontres du groupe de travail du projet pilote;
- Obtenir, des producteurs de porcs, le lisier nécessaire à l'activité d'épandage;
- Épandre le lisier à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Prélever et analyser du lisier provenant de chaque producteur de porcs;
- Élagage et taille de formation de l'ensemble des dispositifs de 2003 et 2004
- Martelage et éclaircie de l'ensemble des dispositifs de 2003 et 2004;
- Prélever et analyser les échantillons de feuilles des différents clones testés à l'intérieur des blocs des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004;
- Suite à l'épandage de lisier, prélever, à trois reprises, la solution de sol à l'intérieur des lysimètres et analyser le contenu pour les sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Réalisation d'une visite terrain le 2 octobre 2008.
- Mesurer, à l'automne 2008, la hauteur et les diamètres au sol et au DHP des plants de peuplier hybride des clones testés à l'intérieur des blocs des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004;
- Appliquer le Ramik vert pour contrôler la population de mulots dans tous les sites des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004;
- Mettre à jour les bases de données;
- Récolte d'échantillons de branches sur deux sites du dispositif de 2003 et deux de 2004 qui ont été transmis au Centre de Fibre canadien de Bois en Alberta pour l'analyse génétique des clones.
- Effectuer l'interprétation de l'analyse statistique des résultats;
- Rédiger le rapport final de l'enquête auprès des propriétaires de friches du territoire de l'Agence;
- Demander du financement auprès de partenaires pour la saison 2009-2010;
- Rédiger le rapport final 2008-2009.

PROJET D'ADAPTATION ET EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT POUR LA FORÊT PRIVÉE

Le projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée aussi connu sous le nom de projet triade s'est réalisé tout au long de l'année 2008-2009. Rappelons que ce projet est financé par le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) au champ C géré par la CRÉ. L'Agence joue le rôle de promoteur en partenariat avec l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et le Groupement forestier de Dorchester.

L'Agence a procédé à l'embauche de M. Dominic Bissonnette pour coordonner le projet. Le comité aviseur, formé par le comité forêt de la MRC des Etchemins, et le coordonateur se sont penché sur la définition des concepts d'aménagement et de leur adaptation pour la forêt privée. Un secteur d'expérimentation, représentatif de la MRC des Etchemins, a été choisi et un sondage a été réalisé auprès des propriétaires de lot boisé du secteur en question. Le projet se poursuit en 2009-2010 par la réalisation de consultations publiques et de la préparation d'un projet pilote en vue de mettre en application la triade à l'échelle de la MRC des Etchemins.

de vérification opérationnelle

Rapport

RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE PROGRAMME RÉGULIER

ANNÉE 2008

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par

Jean-Pierre Faucher, ing.f., responsable technique

Janvier 2009

Rapport de vérification opérationnelle

1- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du programme régulier)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport réfère à la période du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un objectif de vérification opérationnelle de 8 % a été fixé dont 6 % aléatoire et 2 % ciblée.

En 2008, pour la septième année, toutes les prescriptions a priori ont été reçues au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une huitième année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiement des conseillers forestiers.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques)

CONSEILLER FORESTIER	NB TOT. PRESC.	NB PRESC. VÉRIF.	%		NB TOT. RAPP. EXEC.	NB RAP. VÉRIF.	%	
			aléatoire	ciblée			aléatoire	ciblée
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	213	18	5	4	237	20	5	3
Group. for. Dorchester (08)	231	20	6	3	254	22	7	2
Group. for. Montmagny (09)	160	15	7	3	179	17	7	3
Group. for. L'Islet (10)	132	12	8	2	145	15	9	2
Ass. prop. boisés Beauce (32)	245	19	6	2	282	23	6	2
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	113	12	5	5	145	13	5	4
Consultants for. M.S. (35)	66	6	5	5	88	9	8	3
Cons. for. région de Québec (80)	148	18	7	5	210	19	6	3
TOTAL	**1 308**	**120**	**6**	**3**	**1 540**	**138**	**6**	**2**

- Prescriptions totales = prescriptions intégrées sur SIGGA du 1er janvier au 31 décembre 2008.
- Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1er janvier au 31 décembre 2008. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (23 prescriptions).
- Rapports d'exécution totaux = rapports d'exécution facturés du 1er janvier au 31 décembre 2008.
- Rapports vérifiés = rapports d'exécution vérifiés parmi ceux facturés du 1er janvier au 31 décembre 2008.
- Vérification opérationnelle administrative et technique des rapports d'exécution des PAF (273 PAF).

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2008

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS		%		VALEUR ($)
		aléatoire	ciblée	aléatoire	ciblée	
Prescriptions	1 308	79	41	6	3	**270 955**
Rapports d'exécution	1 267	82	31	6	2	**268 555**
PAF	273	25	0	9	0	**7 275**
TOTAL	**2 848**	**186**	**72**	**6,5**	**2,5**	**546 785** **21 %**

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2008 a porté sur 9 % des documents transmis à l'Agence dont 6,5 % ont été choisis aléatoirement et 2,5 % de façon ciblée. Ces vérifications représentent une valeur équivalente à 21 % des sommes investies, du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Méthode utilisée par le responsable technique de l'Agence pour la sélection des documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire (sélectionné sur SIGGA pour les rapports d'exécution) avec un objectif de vérification opérationnelle de 6 %, et ciblé, avec un objectif de 2 %, a été effectué. Pour la vérification du reboisement, le responsable technique de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement, ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain (friches). Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par le responsable technique pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fut utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées du 1er janvier au 31 décembre 2008 :

TABLEAU 3 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	$	%	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	345 180	13	151	371 ha
Reboisement	635 985	25	362	1 607 K plants
Entretien	950 831	37	429	1 045 ha
Précommercial	390 341	15	130	372 ha
Commercial	139 896	5	142	380 ha
Drainage et voirie	31 544	1	53	24 km
PAF	78 883	3	273	273 PAF
TOTAL	**2 572 660**	**100**	**1 540**	

- Valeur moyenne par traitement : 1 670,56 $
- Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF) : 1 968,25 $

Afin de faciliter le suivi des travaux et de s'assurer que la vérification opérationnelle est réalisée de manière efficace et efficiente, les conseillers forestiers doivent transmettre, tout au long de la saison d'opération, divers documents à l'Agence. Ces listes et rapports permettent entre autre de faciliter la planification de la vérification opérationnelle et d'assurer un suivi régulier des travaux peu de temps après leur réalisation. Le tableau 4 présente les dates de réception des suivis de plantations et d'entretiens, des listes de travaux de reboisement ainsi que des listes des travaux d'entretiens de plantation qui ont été acheminées à l'Agence pour la saison 2008. Le tableau 5 contient le nombre de rapports hebdomadaires de reboisement et d'entretien qui ont été transmis à l'Agence.

TABLEAU 4 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS À L'AGENCE

DOCUMENTS EXIGÉS	Date limite transmission à l'Agence	Date de réception des documents							
		GFBL	GFD	GFM	GFI	APBB	CFCS	CFMS	CFRQ
Liste des suivis de 2 ans et 4 ans	12 mai 2008	1er mai 2008	21 mai 2008	28 mars 2008	28 mars 2008	10 juin 2008	7 avril 2008	7 mai 2008	21 mai 2008
Liste des reboisements et prescriptions	12 mai 2008	1er mai 2008	21 mai 2008	2 mai 2008	2 mai 2008	13 mars 2008	1er mai 2008	12 mai 2008	15 mai 2008
Liste des entretiens de plantation et prescriptions	16 et 30 juin 2008	1er mai 2008	13 juin 2008	13 mai 2008	21 mai 2008	30 mai 2008	15 mai 2008	13 juin 2008	12 juin 2008

TABLEAU 5 – RÉCEPTION DES RAPPORTS HEBDOMADAIRES

RAPPORTS HEBDOMADAIRES	Nombre de rapports reçus							
	GFBL	GFD	GFM	GFI	APBB	CFCS	CFMS	CFRQ
Reboisements terminés	3	8	4	3	8	5	4	5
Entretiens terminés	4	12	6	6	17	5	3	15

On remarque, au tableau 4, que trois conseillers forestiers ont fournis leurs suivis des plantations et des entretiens après la date normalement exigée. Il faut mentionner que les fortes précipitations de neige à l'hiver 2008 ont entraîné des retards pour la prise des données et ont modifié les résultats des suivis. Sous approbation du responsable technique, les conseillers forestiers concernés ont pu fournir leur liste après la date prescrite.

Au niveau des listes et prescriptions de reboisement, deux ont été fournies après la date exigé. Ce retard n'a pas réellement eu d'influence sur la vérification opérationnelle puisque les travaux n'étaient pas débutés. Dans le cas des entretiens de plantation, toutes les listes et prescriptions ont été reçues dans le délai exigé.

Pour ce qui est des rapports hebdomadaires de reboisement, aucun retard majeur n'a été signalé, les conseillers ont fourni, à chaque semaine, leur état d'avancement des travaux. Même son de cloche pour ce qui est des entretiens de plantations, les états d'avancement ont été fournis régulièrement ce qui a permis de faire la vérification rondement.

1.1- SUIVIS DE 2 ANS ET DE 4 ANS DES PLANTATIONS

Afin de planifier la saison 2008, les conseillers forestiers devaient réaliser, à l'automne 2007, les suivis suivants : suivi de 2 ans des plantations 2006, suivi de 2 ans des entretiens mécaniques inférieurs à 1 m 2005 et suivi de 4 ans des entretiens mécaniques supérieurs à 1 m 2003. L'Agence a effectué la vérification opérationnelle des suivis qui ne nécessitaient pas d'entretien en 2008. Cependant, ces résultats ne sont pas inclus dans le bilan de la vérification opérationnelle et n'ont pas d'influence sur le portrait.

TABLEAU 6 - RÉPARTITION PAR TYPES DE SUIVIS

CONSEILLER FORESTIER	NB TOTAL NON OPPRIMÉS		NOMBRE VÉRIFIÉS		%		NB TOTAL CONFORMITÉ		%	
	Suivi 2 ans	Suivi 4 ans	Suivi 2 ans	Suivi 4 ans	Suivi 2 ans	Suivi 4 ans	Suivi 2 ans	Suivi 4 ans	Suivi 2 ans	Suivi 4 ans
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	35	20	3	2	9	10	3	2	100	100
Group. for. Dorchester (08)	29	15	3	1	10	7	3	1	100	100
Group. for. Montmagny (09)	31	11	3	1	10	9	3	1	100	100
Group. for. l'Islet (10)	25	3	2	0	8	0	2	0	100	N/A
Asso. prop. boisés Beauce (32)	32	19	2	2	6	11	2	2	100	100
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	27	6	2	1	7	17	2	0	100	0
Consultants for. M.S. (35)	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cons. for. région Québec (80)	16	4	2	0	13	0	2	0	100	N/A
TOTAL	**195**	**78**	**17**	**7**	**9**	**9**	**17**	**6**	**100**	**86**

- Suivi 2 ans : 17 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes.
- Suivi 4 ans : 7 cas ont été vérifiés, 86 % sont conformes.

2- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME RÉGULIER

- QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 7A)

  Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

  Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 96 % des traitements ont atteint ces notes de passage, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

- QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 7B)

  Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

  UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

  Un secteur est considéré conforme si la superficie ou la longueur déclarée par le conseiller forestier est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 99 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 7A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
Résultats de la qualité des travaux vérifiés
Tous les conseillers forestiers

Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	151	12	12	11	12	100
Reboisement	362	29	32	28	30	94
Entretien	429	34	39	34	37	95
Précommercial	130	10	13	12	13	100
Commercial	142	11	13	12	13	100
Drainage et voirie	53	4	4	3	4	100
Sous-total	**1 267**	**100**	**113**	**100**	**109**	**96**
Total reçu	**1 540**					

TABLEAU 7B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
Résultats de la quantité des travaux vérifiés
Tous les conseillers forestiers

Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	151	12	12	11	12	100
Reboisement	362	29	32	28	31	97
Entretien	429	34	39	34	39	100
Précommercial	130	10	13	12	13	100
Commercial	142	11	13	12	13	100
Drainage et voirie	53	4	4	3	4	100
Sous-total	**1 267**	**100**	**113**	**100**	**112**	**99**
Total reçu	**1 540**					

2.1 SYNTHÈSE DES NON-CONFORMITÉS SANS RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Afin de faire un bilan sommaire de la vérification opérationnelle 2008, voici une synthèse des principaux dossiers qui ont été vérifiés et pour lesquelles des non-conformités ont été notés. Les cas mentionnés ci-dessous sont des dossiers pour lesquelles des non-conformités techniques ou terrain ont été notées, mais pour lesquelles aucune réduction de l'aide financière n'était applicable. Ces dossiers se détaillent comme suit :

- Une prescription dont la classe de drainage était erronée;
- Deux prescriptions d'entretien de plantation où la hauteur moyenne des plants opprimés était différente de celle du conseiller forestier ce qui a entraîné un changement de code de traitement;
- Trois prescriptions d'entretien de plantation où l'âge au lieu de l'année de plantation a été indiqué;
- Une prescription où l'écart entre le coefficient de distribution du conseiller forestier et celui mesuré par l'Agence était supérieur à 15 %;
- Trois prescriptions dont les essences composant le peuplement n'ont pas été détaillées à la section volumes et surfaces terrières;
- Deux prescriptions d'éclaircie commerciale où l'écart entre le nombre de tiges initiales déclaré par le conseiller forestier et celui mesuré par l'Agence est supérieur à 15 %;
- Trois rapports d'exécution d'éclaircie précommerciale où l'écart entre le nombre de tiges éclaircies ou résiduelles déclaré par le conseiller et celui mesuré par l'Agence est supérieur à 15 %;
- Un traitement d'éclaircie précommerciale dont la priorité des essences n'a pas été respectée;

Comme à chaque année, le responsable technique a transmis, aux conseillers forestiers, les rapports de vérification opérationnelle pour chacun des traitements vérifiés. Pour les cas les plus problématiques, le responsable technique a contacté le conseiller concerné afin que la situation soit corrigée.

3- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures)

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle totalisent 3 436,43 $ pour 2008-2009.

Au tableau 8, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2008. Une lettre accompagnée d'une facture sera transmise à chacun des conseillers forestiers concernés. Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédité pour la prochaine saison.

Les dossiers pour lesquelles une réduction de l'aide financière est applicable suite aux résultats de la vérification opérationnelle se détaillent comme suit :

- Deux reboisements qui n'atteignaient pas la qualité exigée;
- Un cas de reboisement où le nombre de plants mis en terre était supérieur à la limite permise;
- Deux entretiens de plantation qui n'atteignaient pas la qualité exigée.

TABLEAU 8

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la vérification opérationnelle pour l'année 2008 (Ventilé par traitement)										
Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Préparation de terrain										
Reboisement			2	781,67	1	77,93			3	859,60
Entretien de plantation			2	2 576,83					2	2 576,83
Précommercial										
Commercial										
Voirie-drainage										
Plan d'aménagement forestier										
Total	0	0,00	4	3 358,50	1	77,93	0	0,00	5	3 436,43

Description des réductions pour 2008 :

Qualité :

Reboisement : Deux traitements avaient une qualité de mise en terre inférieure à 85 %.
Entretien de plantation : Un traitement avait un nombre de tiges éclaircies inférieure à la norme (CPPL).
Un traitement où le pourcentage de plants blessés était supérieur à 10 %.

Quantité :

Reboisement : Un traitement où la densité des plants mis en terre était supérieure à la norme

4- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION TYPE DE VÉRIFICATION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
Conformité administrative	- Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	- Présence de tous les renseignements techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	- Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION TYPE DE VÉRIFICATION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
Conformité administrative	- Signature de l'ingénieur forestier et du conseiller forestier accrédité; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	- Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des renseignements techniques exigés pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité).
Conformité de la qualité déclarée	Pour être considéré conforme : - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur).
Conformité de la quantité déclarée	Pour être considérée conforme : - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur).

5- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Se trouvent au tableau 9, des renseignements additionnels sur les performances de chaque conseiller forestier. Ces données ont servi de base pour la production du portrait des conseillers forestiers auxquelles se sont ajoutés les résultats d'un sondage réalisé auprès des clients desservis en 2006 par chaque conseiller forestier, ainsi que la moyenne des sommes investies par producteur (tableau 10).

6- CONCLUSION

Pendant la saison 2008, à la demande de certains conseillers forestiers, le responsable technique a réalisé huit visites terrains afin de discuter de cas problématiques, de l'interprétation des normes pour l'admissibilité de certains traitements ou tout simplement pour se familiariser avec les méthodes de vérification opérationnelle.

À la lumière des résultats de la vérification opérationnelle 2008, nous pouvons constater une nette amélioration au niveau des résultats de qualité des travaux d'éclaircie précommerciale. En effet, nous avions constaté, dans les dernières années, une diminution constante de la qualité de ce traitement. Au début de l'année 2008, le responsable technique a distribué à tous les conseillers forestiers, un écrit sur la problématique rencontré dans les éclaircies précommerciales. Cette note était destinée aux techniciens forestiers et aux ouvriers sylvicoles. Elle dressait les principaux points à améliorer dans les travaux d'éclaircie précommerciale pour en augmenter leur qualité. Le conseil d'administration de l'Agence avait aussi résolu d'augmenter la vérification opérationnelle ciblé sur ce traitement. En 2008, 10 % des travaux d'éclaircie précommerciale inclus dans le plan de sondage ont été vérifié dont 54 % sélectionné de façon aléatoire et 46 % de façon ciblé. Les résultats se sont améliorés beaucoup puisque tous les travaux vérifiés ont atteint 100 % de qualité (en 2007, 79 % des travaux étaient conformes). Par contre, bien que la qualité soit parfaite, des non-conformités techniques ont été notées sur le terrain lors de la vérification opérationnelle. Il restera encore quelques ajustements à faire lors de la saison 2009.

Tout comme l'an dernier, les conseillers forestiers devaient intégrer, dans le logiciel SIGGA, toutes les données forestières des prescriptions et des rapports d'exécutions lors de la facturation. Ce système permet de valider si toutes les données forestières exigées pour le traitement ont été saisies, ce qui diminue beaucoup les risques d'erreurs et par conséquent, le nombre de non-conformité administrative ou technique.

Pour une troisième année, l'Agence a financé des travaux de reboisement de peupliers hybrides. Au total, trois propriétaires ont bénéficié d'une aide financière en 2008 pour la réalisation de ce type de travail. Pour ces dossiers, la préparation de terrain ou le reboisement ont été vérifiés par l'Agence et ceux-ci se sont avérés conformes aux normes. L'Agence a aussi fait la visite d'un site qui est prévu pour le reboisement en peupliers hybrides en 2009.

En 2008, aucun cas d'éclaircie précommerciale sur une station de drainage 5 a été présentés a l'Agence dans le programme régulier. L'Agence poursuivra, en 2009, l'autorisation préalable des travaux d'éclaircie précommerciale sur sites humides (drainage 5) afin de déterminer le potentiel de réaction de ces peuplements dans le but d'investir les fonds de façon judicieuse.

De façon générale, l'Agence est satisfaite des résultats de vérification opérationnelle dans le programme régulier, puisque 96 % des traitements ont atteint la note de passage concernant la qualité des travaux, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. De plus, en ce qui concerne la quantité (superficies), 99 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 9

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2008												
Conseiller forestier	Prescription (15 %)			Administratif (5 %)			Rapport d'exécution (25 %)			Superficie (25 %)		
	Conformité technique et terrain		%	Prescription et rapport d'exécution		%	Conformité technique et qualité		%	Agent vérificateur	Conseiller forestier	Écart cumulatif en %[1]
	Total	Conforme		Total	Conforme		Total	Conforme		ha	ha	
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	36	36	100	36	33	92	37	37	100	40,3	41,0	0,7
Group. for. Dorchester (08)	40	38	95	39	39	100	41	39	95	46,2	47,0	1,3
Group. for. Montmagny (09)	30	30	100	29	29	100	31	30	97	26,4	26,6	0,8
Group. for. L'Islet (10)	24	24	100	26	25	96	28	28	100	28,7	28,9	0,7
Asso. prop. boisés Beauce (32)	38	36	95	37	36	97	40	38	95	13,6	14,0	1,3
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	24	23	96	23	23	100	23	21	91	24,1	24,5	0,8
Cons. for. M.S. (35)	12	11	92	13	13	100	16	16	100	13,5	13,8	1,9
Cons. for. région Québec (80)	36	34	94	32	32	100	35	34	97	21,5	21,7	0,0

[1] L'écart cumulatif se calcule en excluant les écarts de plus ou moins 0,1 ha.

TABLEAU 10

PORTRAIT 2008 DES CONSEILLERS FORESTIERS							
Conseiller forestier	Prescription (15 %)	Administration (5 %)	Rapport d'exécution (25 %)	Superficies (25 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction 2006-2007 (25 %)	Note finale (100 %)
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	15,0 %	4,6 %	25,0 %	24,2 %	5,0 %	21,7 %	95,5 %
Group. for. Dorchester (08)	14,3 %	5,0 %	23,8 %	23,5 %	5,0 %	20,5 %	92,1 %
Group. for. Montmagny (09)	15,0 %	5,0 %	24,2 %	24,1 %	5,0 %	22,1 %	95,4 %
Group. for. L'Islet (10)	15,0 %	4,8 %	25,0 %	24,2 %	5,0 %	21,9 %	95,9 %
Asso. prop. boisés Beauce (32)	14,2 %	4,9 %	23,8 %	23,5 %	5,0 %	22,5 %	93,8 %
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	14,4 %	5,0 %	22,8 %	24,1 %	5,0 %	22,4 %	93,7 %
Cons. for. M.S. (35)	13,8 %	5,0 %	25,0 %	22,9 %	5,0 %	22,8 %	94,4 %
Cons. for. région Québec (80)	14,2 %	5,0 %	24,3 %	25,0 %	5,0 %	23,0 %	96,4 %
MOYENNE-TOTAL	**14,5 %**	**4,9 %**	**24,2 %**	**23,9 %**	**5,0 %**	**22,1 %**	**94,7 %**

de vérification opérationnelle

Rapport

RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

ANNÉE 2008-2009

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Préparé par :

Jean-Pierre Faucher, ing.f., responsable technique

Avril 2009

1- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport traite de tous les travaux facturés dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles en 2008-2009. Il réfère à la période du 1er juin 2008 au 31 mars 2009. Tout comme dans le programme régulier, un objectif de vérification opérationnelle de 8 % a été fixé dont 6 % aléatoire et 2 % ciblée.

1.1- VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

Essentiellement, la méthode de vérification opérationnelle utilisée dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles est la même que celle du programme régulier. Toutes les activités admissibles dans ce programme ont été sujettes à la vérification opérationnelle mise à part les visites-conseils. La vérification a porté autant sur les travaux d'éclaircie commerciale résineuse, les travaux de jardinage dans les peuplements feuillus ainsi que les plans d'aménagement forestier de nouveaux clients.

Tel que décidé dans le plan d'action de l'Agence, toutes les activités d'éclaircie commerciale sont, depuis deux ans, soumises à la vérification a priori. Cette mesure instaurée pour le programme régulier est aussi appliquée dans le Programme d'investissements sylvicoles. Cette façon de faire a permis de vérifier la densité des tiges et le diamètre moyen avant traitement des peuplements traités en éclaircie commerciale puisque l'aide financière versée varie en fonction de ces critères selon trois classes. La vérification a priori nous a aussi permis de mesurer le gain en diamètre suite à l'éclaircie commerciale.

Dans le cas des travaux de jardinage dans les peuplements de feuillus d'ombre, comme dans le programme régulier, les conseillers devaient faire parvenir a priori les prescriptions à l'Agence afin qu'une certaine proportion soit vérifiée avant les travaux.

Le tableau suivant présente le nombre de documents facturés et vérifiés pour chaque conseiller forestier.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques) POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

CONSEILLER FORESTIER	NB TOT. PRESC.	NB PRESC. VÉRIF.	%		NB TOT. RAPP. EXEC.	NB RAP. VÉRIF	%	
			aléatoire	ciblée			aléatoire	ciblée
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	31	3	6	3	58	5	5	3
Group. for. Dorchester (08)	49	4	2	7	51	4	6	2
Group. for. Montmagny (09)	14	1	0	7	48	4	6	2
Group. for. L'Islet (10)	14	1	7	0	35	4	11	0
Asso. prop. boisés Beauce (32)	65	6	6	3	67	6	7	2
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	21	2	0	10	38	4	8	3
Consultants for. M.S. (35)	14	1	7	0	18	2	6	5
Cons. for. région de Québec (80)	34	3	9	0	40	3	8	0
TOTAL	**242**	**21**	**5**	**4**	**355**	**32**	**7**	**2**

Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1er juin 2008 au 31 mars 2009. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (16 prescriptions).

Au tableau 2, nous remarquons que la vérification opérationnelle a porté sur 9 % des documents qui ont été transmis à l'Agence. Ceci représente une valeur équivalente à 25 % des sommes investies dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles.

TABLEAU 2 - SOMMAIRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR ($)
Prescriptions	239	21	9	**51 896**
Rapports d'exécution	195	18	9	**50 094**
PAF	160	14	9	**3 546**
TOTAL	**594**	**53**	**9**	**105 536** **23 %**

2- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Tout comme pour le programme régulier, dans le cas des traitements commerciaux et les plans d'aménagement forestier, ces traitements devaient atteindre une note de qualité de 100 % afin de rencontrer les exigences inscrites au cahier d'instructions techniques de l'Agence.

Les tableaux 3 et 4 présentent les résultats de la qualité et de la quantité des travaux qui ont été vérifiés. Les traitements sont ventilés en deux catégories soit ceux touchant les peuplements résineux versus ceux réalisés dans les peuplements de feuillus d'ombre. Tant au niveau de la qualité que de la quantité, tous les travaux vérifiés étaient conformes.

TABLEAU 3 - QUALITÉ POUR LES TRAVAUX VÉRIFIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
Résultats de la qualité des travaux vérifiés
Tous les conseillers forestiers

Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale résineuse	185	95	17	94	17	100
Éclaircie commerciale et coupe de jardinage de feuillus d'ombre	10	5	1	6	1	100
Sous-total	**195**	**100**	**18**	**100**	**18**	**100**
Total reçu	**355**					

TABLEAU 4 - QUANTITÉ POUR LES TRAVAUX VÉRIFIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
Résultats de la quantité des travaux vérifiés
Tous les conseillers forestiers

Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale résineuse	185	95	17	94	17	100
Éclaircie commerciale et coupe de jardinage de feuillus d'ombre	10	5	1	6	1	100
Sous-total	**195**	**100**	**18**	**100**	**18**	**100**
Total reçu	**355**					

2.1- SYNTHÈSE DES NON-CONFORMITÉS SANS RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Voici une synthèse des principaux dossiers et pour lesquelles des non-conformités ont été notées. Les cas mentionnés ci-dessous sont des dossiers pour lesquelles des non-conformités techniques ou terrain ont été notées, mais pour lesquelles aucune réduction de l'aide financière n'était applicable. Ces dossiers se détaillent comme suit :

- Une prescription où ce n'est pas l'âge exact du peuplement qui a été inscrit;
- Une plantation qui n'était pas martelée (au complet ou en partie) lors de la vérification opérationnelle;
- Quatre prescriptions où la densité initiale des tiges a été mal évaluée dont trois qui ont entraîné un changement de code de production;
- Deux traitements où l'écart entre la surface terrière du conseiller forestier versus celle mesurée par l'Agence était supérieur à 15 %.

3- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures) DANS LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

Pour 2008-2009, il n'y a aucune remise monétaire conséquente à la vérification opérationnelle.

4- CONCLUSION

Concernant le Programme d'investissements sylvicoles, l'Agence est satisfaite de la qualité des travaux. Pour une troisième année, l'Agence a mesuré l'indice de qualité de station (IQS) de chacune des plantations soumises à la vérification opérationnelle autant a priori qu'a posteriori. L'IQS moyen des plantations vérifiées était de 12,1 m à 25 ans pour l'épinette blanche, de 12,8 m à 25 ans pour l'épinette de Norvège, de 9,6 m à 25 ans pour l'épinette noire, de 5,6 m à 15 ans pour le pin rouge et de 14,3 m à 50 ans pour le sapin baumier. Ceci nous démontre la grande productivité des sites où l'argent a été investi ce qui maximisera la rentabilité du traitement.

Nous avons aussi pu noter, lors de la vérification opérationnelle, que le martelage était bien réalisé. En effet, selon nos résultats dans les éclaircies commerciales de plantations, le gain en diamètre, suite à l'intervention, varie de 1,5 à 17 % et la moyenne était de 8,0 %. C'est le même constat qui a été observé dans les peuplements feuillus où la qualité du martelage était excellente.

.

forestiers accrédités en 2008-2009
Conseillers

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
3500, 6e Avenue Ouest
Ville Saint-Georges (Québec)
G5Y 3Y9
No tél.: (418) 228-5110
No téléc.: (418) 228-5800

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
1120, 6e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
No tél.: (418) 856-5828
No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec)
G2J 1E4
No tél.: (418) 872-1773
No téléc.: (418) 872-6773

Consultants forestiers M.S. inc.
870, Avenue Casot, app.4
Québec (Québec)
G1S 2X9
No tél.: (418) 688-0431
No téléc.: (418) 688-0432

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.
69a, Route 281
Saint-Magloire (Québec)
G0R 3M0
No tél.: (418) 257-2665
No téléc.: (418) 257-2666

Groupement forestier de l'Islet inc.
76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec)
G0R 2R0
No tél.: (418) 598-3056
No téléc.: (418) 598-3058

Groupement forestier de Montmagny inc.
76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec)
G0R 2R0
No tél.: (418) 598-3056
No téléc.: (418) 598-3058

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
1506, 25e Avenue, C.P. 129
Saint-Prosper (Québec)
G0M 1Y0
No tél.: (418) 594-8208
No téléc.: (418) 594-8584

Suivi 2008-2009 : Plan d'action

Le tableau suivant présente les travaux réalisés en 2008-2009 par rapport aux objectifs du plan d'action pour tous les conseillers de l'Agence des Appalaches.

TRAITEMENT	Réalisée en 2005-2006 (année de référence)				PLAN D'ACTION 2008-2009				Réalisé en 2008-2009			
	Qté	Unité	Sup. (ha)	Montant ($)	Qté	Sup. (ha)	Montant ($)	Écart p/r à 2005-06	Qté	Sup. (ha)	Montant ($)	Écart p/r à 2005-06
Préparation de terrain	290,0	ha	290,0	276 448 $	290,0	290,0	268 402 $	0	434,7	434,7	379 649 $	**144,7**
Reboisement	957,7	plants	390,0	348 692 $	1 035,2	395,0	412 736 $	5	1 492,9	706,6	583 584 $	**316,6**
Regarni	122,8	plants	0,0	47 952 $	0,0	0,0	0 $	0	139,3	0,0	60 988 $	**0,0**
Entretien	1 204,0	ha	1 204,0	1 131 320 $	1 218,0	1 218,0	1 188 654 $	14	1 078,6	1 078,6	961 370 $	**-125,4**
Traitements non-commerciaux	553,0	ha	553,0	572 622 $	553,0	553,0	592 516 $	0	367,0	367,0	375 069 $	**-186,0**
Traitements commerciaux	236,0	ha	236,0	141 675 $	430,0	430,0	158 573 $	5	257,6	257,6	149 208 $	**32,4**
Coupe totale	189,3	ha	189,3	16 479 $	0,0	0,0	0 $		200,1	200,1	12 189 $	
Drainage	18,1	km	0,0	23 048 $	19,0	0,0	21 055 $	0	26,8	0,0	31 886 $	**0,0**
Voirie	14,6	km	0,0	13 471 $	0,0							
Plans d'aménagement et visites	586,0	plans	0,0	141 469 $	322,0	0,0	91 888 $	0	265,0	0,0	75 210 $	**0,0**
Autres	0,0	nb	0,0	10 217 $	0,0	0,0	10 000 $	0	0,0	0,0	0 $	**0,0**
		Total:	**2 862,3**	**2 723 393 $**	**Total:**	**2 886,0**	**2 743 824 $**	**24**	**Total:**	**3 044,5**	**2 629 154 $**	**182,2**
											Pourcentage de travaux facturés:	**96 %**
											Pourcentage des superficies par rapport au plan d'action	**105 %**
											Pourcentage des travaux commerciaux par rapport au Plan d'action	**106 %**

Nous étions à la deuxième année de la mise en œuvre du plan d'action. Les mesures prévues au plan d'action ont été mises en œuvre à différents niveaux en fonction des particularités des différentes parties du territoire et du contexte de la mise en marché.

Le tableau précédent présente les résultats de la mise en œuvre du plan d'action pour 2008-2009. Voici les faits saillants concernant les mesures mises en place et l'atteinte des objectifs :

- Au niveau administratif, toutes les mesures ont été mises en place et notre objectif a été dépassé de plus de 40 000 $. Ce gain est dû aux nombreux projets et contrats obtenus lors de la dernière année. Certaines activités prévues par l'Agence ont été financées par d'autres programmes. De plus, nous allons chercher 10 % de frais administratif sur chaque projet, ce qui nous permet d'amortir les frais fixes et le salaire de la secrétaire administrative;

- Nous avons augmenté les taux et les conditions salariales de 1,7 % au lieu de 2 % prévu au plan d'action. Nous avons donc réalisé une économie de 0,3 % de subvention pour chaque hectare financé;
- Au niveau normatif, toutes les mesures ont été mises en application et la vérification a été diminuée à près de 8 %, soit 6% aléatoire et 2 % ciblé;
- Au niveau des travaux réalisés (voir le tableau précédent), globalement, avec 96 % du budget prévu au plan d'action, nous avons atteint 105 % de notre objectif en termes de superficies (158,5 ha) additionnelles générées par les différentes mesures. Par contre, les stratégies élaborées par catégories de traitement ont évoluées grandement, entre autres causé par le contexte de la mise en marché, du prix du marché, un niveau d'entretien inférieur à celui estimé au plan d'action et une quantité inférieure d'éclaircie précommerciale réalisée par le programme régulier, mais réalisée dans le cadre des travaux forêt-faune;
- Au niveau des travaux commerciaux, nous avons atteint 106 % de notre objectif. Nous avons un surplus de 27,7 ha par rapport à l'objectif 2008-2009. Par contre, il faut se rappeler qu'en 2007-2008, nous avions un déficit de 82 hectares à combler. Globalement, nous avons un déficit de 54 ha à rattraper pour la dernière année du plan d'action en termes de travaux commerciaux.
- L'année 2008-2009 est très positive au niveau de l'atteinte des objectifs du plan d'action. La prochaine année constitue la troisième et dernière année du plan d'action. Ce sera celle où il y aura le plus de gain de productivité à obtenir. Pour ce faire, toutes les mesures prévues au plan d'action devront être utilisées.

Tableau 1

INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2008-2009

NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC

MRC	MONTANT INVESTI						NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS[1]		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS[2]	
	Programme régulier		Programme d'investissements sylvicoles		PMVRMF-II Travaux forêt-faune					
	$	%	$	%	$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	534 081	20,3	75 062	16,0	16 208	8,4	3 000	25,0	598	16,3
MONTMAGNY	529 259	20,1	102 701	21,9	34 088	17,7	2 200	18,3	492	13,5
BELLECHASSE	535 711	20,4	77 431	16,5	61 929	32,2	1 700	14,2	922	25,2
VILLE DE LÉVIS	53 461	2,1	5 334	1,1	6 839	3,6	1 900	15,8	156	4,3
LES ETCHEMINS	976 642	37,1	208 435	44,5	73 413	38,1	3 200	26,7	1 489	40,7
TOTAL	2 629 154	100	468 963	100	192 477	100	12 000	100	3 657	100

[1] Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.

[2] Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2008-2009.

Tableau 2

BUDGET INVESTI PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS EN 2008-2009

CONSEILLER FORESTIER	BUDGET INVESTI							
	Programme régulier		Programme d'investissements sylvicoles		PMVRMF-II Travaux forêt-faune		Total	
	$	%	$	%	$	%	$	%
Groupement forestier de L'Islet	373 829	14,2	49 974	10,7	0	0	423 803	12,9
Groupement forestier de Montmagny	384 216	14,6	69 008	14,7	19 100	10,0	472 324	14,4
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	237 188	9,0	50 109	10,7	14 988	7,8	302 285	9,2
Groupement forestier du Sud de Dorchester	498 122	19,0	92 559	19,7	0	0	590 681	18,0
Association des prop. de boisés de la Beauce	296 485	11,3	56 649	12,1	67 661	35,2	420 795	12,8
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	460 723	17,5	83 952	17,9	52 689	27,4	597 364	18,1
Conseillers forestiers de la région de Québec	247 620	9,4	45 139	9,6	19 507	10,0	312 266	9,4
Consultants forestiers M.S.	130 971	5,0	21 573	4,6	18 531	9,6	171 075	5,2
TOTAL	2 629 154	100	468 963	100	192 477	100	3 290 594	100

Tableau 3

VENTILLATION PAR CONSEILLER FORESTIER ET PAR PROGRAMME DE LA MOYENNE DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉ PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI EN 2008-2009 (INCLUANT LES PAF)

CONSEILLER FORESTIER	MOYENNE PAR PRODUCTEUR DESSERVI					
	Programme régulier [1]		Programme d'investissements sylvicoles		PMVRMF-II Travaux forêt-faune	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Groupement forestier de L'Islet	106	3 527	38	1 313	N/A	N/A
Groupement forestier de Montmagny	104	3 694	44	1 560	6	3 183
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	90	2 635	35	1 432	2	7 494
Groupement forestier du Sud de Dorchester	150	3 320	93	980	N/A	N/A
Association des prop. de boisés de la Beauce	197	1 505	58	977	29	2 333
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	166	2 775	58	1 446	19	2 773
Conseillers forestiers de la région de Québec	112	2 211	33	1 368	10	1 951
Consultants forestiers M.S.	47	2 787	16	1 348	4	4 633
TOTAL	972	2 705	375	1 245	50	3 850

[1] Tel que décidé dans le plan d'action, l'Agence a autorisé certains producteurs à obtenir une aide financière supérieure à 20 000 $ dans le cadre du programme régulier en autant que les travaux réalisés en surplus soient des traitements où l'aide financière couvre uniquement la technique (taux technique, conseil technique et coupe totale). En 2008-2009, quatre propriétaires ont bénéficié d'une aide financière supérieure à 20 000 $. L'aide technique versée en surplus du 20 000 $ totalise un montant 10 102 $ pour ces propriétaires.

Tableau 4

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		$	%		
05	Remise en production : Préparation de terrain[1]	371 849	14,1	397,3	ha
06	Remise en production : Plantation	644 248	24,5	1 627,2	,000 plants
07	Entretien de plantation	958 583	36,4	1 059,1	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	372 459	14,2	355,2	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	154 333	5,9	405,9	ha
10	Drainage et voirie forestière	28 433	1,1	22,099	km
11	Plans d'aménagement forestier et visites-conseils[2]	75 210	2,9	265	plans et visites
50	Conseils techniques :		0,9	147	Actes
	05 : Préparation de terrain	7 800		37,4	ha
	06 : Plantation	324		11	,000 plants
	07 : Entretien de plantation	2 787		23,5	ha
	08 : Traitements non comm.	2 610		11,7	ha
	09 : Traitements commerciaux	7 450		51,6	ha
	10 : Drainage et voirie	3 068		4,694	km
	Sous-total conseils techniques	24 039		124,2	ha
	TOTAL	2 629 154	100		

Tableau 5

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		$	%		
09	Éclaircie commerciale résineuse	395 432	84,3	356,3	ha
	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre et jardinage feuillus d'ombre	16 256	3,5	22,3	ha
11	Plans d'aménagement forestier de nouveaux clients	44 260	9,4	160	plans
	Visites-conseils	13 015	2,8	137	visites
	TOTAL	468 963	100		

* Un montant de 1 995 $ a été ajouté au code d'activité 11, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers au poste agents de livraison et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA.

La somme de 506 456 $ reçue du Programme d'investissements sylvicoles pour la réalisation de traitements commerciaux a été répartie de la façon suivante :

- 19 955 $ à l'administration;
- 7 538 $ et à la vérification opérationnelle des travaux;
- 7 625 $ pour les formations aux propriétaires par le transfert de connaissances;
- 44 260 $ pour 160 plans d'aménagement forestier (PAF) de nouveaux propriétaires;
- 13 015 $ pour 137 visites-conseils à des propriétaires;
- Ces efforts de recrutement ont permis d'enregistrer 153 nouveaux propriétaires;
- 378,6 hectares ont été réalisés en traitements commerciaux;
- Les travaux ont généré un volume de bois de 19 282 m^3 (17 658 m^3 en résineux et 1 624 m^3 en feuillus), soit environ 40 m^3/hectare en moyenne;
- Ce volume de bois a été destiné à la pâte dans une proportion de 71 % pour les résineux et 81 % pour les feuillus;
- Finalement, cet investissement de 411 688 $ a généré près de 1,1 M$ de valeur du bois en bordure du chemin, soit un effet multiplicateur de 2,6.

Tableau 6

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II – TRAVAUX FORÊT-FAUNE

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		$	%		
05	Préparation de terrain avec conservation d'îlots	17 803	9,3	14,4	ha
07	Éclaircie précommerciale de plantation avec conservation d'îlots	16 750	8,7	14,8	ha
08	Éclaircie précommerciale adaptée	138 766	72,1	229,5	ha
09	Éclaircie commerciale résineuse avec trouées	16 208	8,4	24,4	ha
	Coupe de succession adaptée	2 949	1,5	3	ha
	TOTAL	192 476	100	286,1	ha

Tableau 7

DESCRIPTIONS DES TRAVAUX TECHNIQUES RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER (TAUX TECHNIQUES ET CONSEILS TECHNIQUES)

CODE	TRAITEMENT	NOMBRE DE TRAITEMENTS	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	30	55,4	ha
06	Remise en production : Plantation	6	15,767	,000 plants
07	Entretien de plantation	38	82,9	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	10	20,0	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	27	52,4	ha
09	Coupe totale prescrite (technique uniquement)[1]	41	200,1	ha
10	Drainage et voirie forestière	14	5,335	km
	TOTAL	166	418,1	ha

[1] **Dans le logiciel SIGGA, les travaux de coupe totale (0999, RB) sont comptabilisés dans le groupe 09 Éducation de peuplements : Traitements commerciaux. Ces travaux sont en fait des conseils techniques puisque l'aide financière couvre uniquement la technique associée à ce traitement.**

Tableau 8

LES RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

PARTENAIRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION*	COMITÉS*	CONTRIBUTION MONÉTAIRE
M.R.C.	**3 900 $**	**600 $**	**7 140 $**
Ministère	**2 800 $**	**1 200 $**	
Industrie	**4 675 $**	**1 700 $**	
Représentant des propriétaires	**7 350 $**	**1 750 $**	
Autres			

*Ce montant inclut les salaires, les frais de déplacements et les repas.

Contribution des producteurs forestiers :

Les producteurs forestiers ont assumé 20 % de la valeur des travaux réalisés sur le territoire de l'Agence des Appalaches. Nous avons octroyé une aide financière qui ne couvrait que 80 % des coûts de réalisation tel que démontré dans notre étude des taux de 1999. Donc, nous avons investi une somme de 2 629 154 $ dans le Programme de mise en valeur des forêts privées, et les producteurs ont investi une somme additionnelle de 657 289 $. Dans le Programme d'investissements sylvicoles, un montant de 468 963 $ a été affecté aux travaux d'aménagement, donc les producteurs ont contribué pour une somme supplémentaire de 117 241 $. Pour le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II, une somme de 192 477 $ a servi au financement de travaux forêt-faune. Dans ce programme, les propriétaires ont contribuées pour un montant additionnel de 48 119 $.

Tableau 9

CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2008-2009 DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en $	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petits	106	373 829	157
Groupement forestier de Montmagny	Grand	1	18 090	3
	Petits	103	366 126	178
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Grand	1	20 000	4
	Petits	89	217 188	143
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	21 276	4
	Petits	149	476 846	312
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	197	296 485	345
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Grand	1	5 211	2
	Petits	165	455 512	254
Conseillers forestiers de la région de Québec	Grand	1	10 507	5
	Petits	111	237 113	212
Consultants forestiers M.S.	Petits	47	130 971	103
TOTAL	Grands	4*	75 084	18
	Petits	929*	2 554 070	1 704

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

Tableau 10

CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2008-2009 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en $	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Grand	1	12 302	2
	Petits	38	37 672	54
Groupement forestier de Montmagny	Petits	48	69 008	66
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Petits	35	50 109	42
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	95	1
	Petits	107	92 464	121
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	58	56 649	67
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Petits	59	83 952	79
Conseillers forestiers de la région de Québec	Petits	33	45 139	40
Consultants forestiers M.S.	Petits	16	21 573	20
TOTAL	Grands	2*	12 397	3
	Petits	391*	456 566	489

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

Tableau 11

CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2008-2009 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II TRAVAUX FORÊT-FAUNE

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en $	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petit	0	0	0
Groupement forestier de Montmagny	Petits	6	19 100	13
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Grand	1	10 492	1
	Petit	1	4 496	3
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Petit	0	0	0
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	29	67 661	58
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Grand	1	880	1
	Petits	18	51 809	42
Conseillers forestiers de la région de Québec	Grand	1	2 949	1
	Petits	5	16 558	17
Consultants forestiers M.S.	Petits	2	18 531	6
TOTAL	Grands	3	14 321	3
	Petits	67	178 155	139

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

Tableau 12

VOLUMES DE BOIS RÉCOLTÉS DANS LES TRAVAUX COMMERCIAUX PAR PROGRAMME EN 2008-2009

Programme	Superficie en travaux commerciaux (ha)	Aide financière versée $	Volume récolté en m^3 solides		
			Résineux	Feuillu	Total
Programme régulier	**457,7**	**161 783**	**19 240**	**6 749**	**25 989**
Programme d'investissements sylvicoles	**378,6**	**411 688**	**17 658**	**1 624**	**19 282**
PMVRMF-II Travaux forêt-faune	**27,4**	**19 157**	**632**	**1 257**	**1 889**
Total	**863,7**	**592 628**	**37 530**	**9 630**	**47 160**

des taux *Grille*

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2008-2009

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUC-TION	TRAVAUX ADMISSIBLES		TAUX ($)
	05 -	**REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN**		
TPT	0500	Technique – Préparation de terrain		232/ha
DMD	0501	Débroussaillement (méc. + man.) + déblaiement		1 125/ha
DMDP	0502	Débroussaillement (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique		1 177/ha
DM	0503	Débroussaillement		671/ha
DMED	0504	Déchiquetage		749/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillement + déblaiement		1 151/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillement + déblaiement avec une pelle mécanique		1 202/ha
RDM	0509	Récupération et débroussaillement		692/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique		455/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique		511/ha
DBMAD	0517	Débroussaillement-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)		403/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)		826/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)		232/ha
PRLHPH	0521	Labourage + hersage (plantation de peupliers hybrides)		443/ha
	06 -	**REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION**		
TPR	0600	Technique – Plantation et regarni		93/1000 p
PMERN	0634	Plantation mécanique	- racines nues résineux	191/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique	- PFD racines nues résineux	196/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux	284/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux	351/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	268/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus (financement à 50 %)	232/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus	408/1000 p
PPHRN	0625		- racines nues peupliers hybrides	656/1000 p
	06-4	**ENRICHISSEMENT**		
ER	0656	Enrichissement	- racines nues résineux	304/1000 p
EPFD	0658		- PFD résineux	361/1000 p
ER45	0662		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	294/1000 p
ER300	0668		- récipient 300 cc et plus	443/1000 p
	06-5	**REGARNI DE PLANTATION**		
ERPRN	0641	Regarni	- racines nues résineux	304/1000 p
ERPF	0647		- racines nues feuillus	237/1000 p
ERPPFD	0643		- PFD racines nues	382/1000 p
ERP	0644		- récipient 300 cc et plus	443/1000 p
ERPHRN	0648		- racines nues peupliers hybrides	841/1000 p
	06-6	**REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE**		
ERRNN	0649		- racines nues résineux	325/1000 p
ERRNPFD	0653		- PFD racines nues	382/1000 p
ERRN	0650		- récipient 300 cc et plus	460/1000 p

des taux *Grille*

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUC-TION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX ($)
		07 -ENTRETIEN DE PLANTATION	
TEP	0700	Technique – Entretien de plantation	232/ha
EDHA	0752	Hersage agricole de plantation de peupliers hybrides	418/ha
EDESF	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillue (financement à 50 %)	191/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	294/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	789/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	1 053/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	1 099/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	443/ha
TFF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillues (financement à 50 %)	253/ha
		08 - ÉDUCATION DE PEUPLEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX	
TTNC	0800	Technique – Traitements non-commerciaux	232/ha
		08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	779/ha
		08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE	
CPCR	0862	Résineux	1 099/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1 161/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	950/ha
CPCM	0865	Mélangés	1 099/ha
		09 - ÉDUCATION DE PEUPLEMENTS – TRAITEMENTS COMMERCIAUX	
TTC	0900	Technique – Traitements commerciaux	232/ha
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	908/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	826/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	826/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1 280/ha
CERMI	0961	Éclaircie commerciale avec martelage – Peuplement naturel résineux DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 218/ha
CERI	0964	Éclaircie commerciale sans martelage – Peuplement naturel résineux DHP moyein avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 079/ha
MTTC	0965	Martelage et technique traitements commerciaux	371/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	908/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	826/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	826/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage - résineux	769/ha
		Éclaircie commerciale avec martelage - Plantation résineuse	
CEPM1	0911	DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 218/ha
CEPM2	0912	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	908/ha
CEPM3	0913	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	371/ha
		Éclaircie commerciale sans martelage - Plantation résineuse	
CEP1	0921	DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 079/ha
CEP2	0922	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	769/ha
CEP3	0923	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	232/ha
		Éclaircie commerciale avec martelage - Peupl. précom. résineux	
CEPPM1	0931	DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 218/ha
CEPPM2	0932	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	908/ha
CEPPM3	0933	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	371/ha
		Éclaircie commerciale sans martelage - Peupl. précom. résineux	
CEPP1	0941	DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 079/ha
CEPP2	0942	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	769/ha
CEPP3	0943	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	232/ha

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUC-TION	TRAVAUX ADMISSIBLES		TAUX ($)
		09 -ÉDUCATION DE PEUPLEMENTS – TRAITEMENTS COMMERCIAUX (suite)		
CS	0968	Coupe de succession	- feuillus de lumière	589/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement	- résineux (sans martelage)	769/ha
RCPEFM	0974	Coupe progressive d'ensemencement	- feuillus d'ombre (avec martelage)	599/ha
RBB	0972	Coupe par bandes		361/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération		310/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières		248/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole		826/ha
CAI	0998	Coupe d'assainissement prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 82 $/ha et les suivantes à 37 $/ha)		82/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 82 $/ha et les suivants à 37 $/ha)		82/ha
		10- AUTRES TRAVAUX		
TPRDR	1000	Technique – Drainage forestier en terrain dénudé		265/km
PRDR	1080	Drainage forestier en terrain dénudé		1 326/km
		11- PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER		
PAF	1122	4 à 50 ha		244
PAF	1123	51 à 100 ha		402
PAF	1124	101 à 250 ha		570
PAF	1125	251 à 799 ha		737
CT	1131	Conseils techniques, payé à l'acte pour une prescription et un rapport d'exé. (inscrire aussi le code 5000 de l'activité pour indiquer la superficie traitée)		165/l'acte
VISIT	1130	Visites-conseils		95/visite

Liste des industriels ayant contribué

Voici la liste des industriels qui ont contribué à l'Agence en 2008-2009. Cette liste est en ordre décroissant, soit à partir de celui qui a contribué le plus à celui qui a contribué le moins.

- Industrie Maibec inc. Division St Pamphile
- Papier Domtar inc. (C.A. Windsor)
- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Kruger Wayagamack inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Kruger inc. Trois-Rivières
- Bois Daaquam inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- F.F. Soucy inc. & Ass
- Norampac-Cabano inc. Division Cascade Canada inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Busque & Laflamme inc.
- A. Lapointe & Fils Ltée
- Boiscarvin inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Bois de Sciage Lafontaine inc.
- Wilfrid Paquet & Fils Ltée
- Alexandre Côté Ltée
- Clermond Hamel Ltée
- Industrie Manufacturière Mégantic inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Carrier & Bégin inc.
- Scierie Bel-Ache Ltée
- Le spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Scierie Leduc Division Stadacona
- Joseph Audet Ltée
- Félix Huard inc. Division Luceville
- Vexco inc.
- Industrie Maibec inc. Division St-Théophile

Réalisations en 2008-2009	Objectifs du PPMV
L'Agence a continué d'analyser les demandes d'éclaircie précommerciale sur un site de drainage 5. Chaque cas doit faire l'objet d'une requête spécifique à l'Agence avant d'être réalisé. Deux méthodes de l'évaluation de l'indice de qualité de station (IQS) sont utilisées par les vérificateurs de l'Agence. Nous avons obtenu les données de compilation du quatrième programme d'inventaire et fait les comparaisons avec le troisième programme. Les vérificateurs de l'Agence ont recueillis des données avant et après traitement dans les travaux d'éclaircie commerciale afin de moduler les taux et de bonifier la norme (IQS, densité, diamètre, âge, hauteur). Nous avons analysé les résultats de suivi des plantations. L'Agence a entrepris la numérisation des plantations réalisées sur le territoire depuis 1990. L'Agence a participé à un projet d'effets réels des travaux forêt-faune. Ce projet vise entre autres à comparer les résultats des travaux réalisés conventionnellement avec des travaux dont des mesures d'atténuations fauniques ont été appliquées.	1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.

Réalisations en 2008-2009	Objectifs du PPMV
L'Agence maintient la notion de type écologique dans ses normes. L'Agence a maintenu uniquement le suivi de 2 ans des plantations. De plus, les conseillers doivent effectuer un suivi des entretiens de plantation après 2 ans ou 4 ans selon le traitement. L'Agence a poursuivi son projet pilote de plantation de peupliers hybrides avec épandage de lisier de porcs pour la septième année. Les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide financière pour la plantation de peupliers hybrides. L'Agence a augmenté ses taux de 1,7 % afin de suivre l'indice du prix à la consommation. L'Agence a reçu un budget additionnel dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles afin d'augmenter les superficies en traitements commerciaux. L'Agence a obtenu un budget (volet II) afin de réaliser des travaux forêt-faune.	2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et des coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
La programmation des conseillers forestiers démontre une augmentation du reboisement, légère diminution des superficies d'entretien. Les travaux d'éclaircie précommerciale sont aussi en baisse dans le programme régulier, mais ces travaux sont réalisés en travaux forêt-faune dans le volet II. Les travaux commerciaux dans le programme régulier sont en hausse. La venue du nouveau programme nous a permis d'éduquer davantage de peuplements (PIS et Volet II).	3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles. Le bouleau jaune et l'érable à sucre sont maintenant protégés dans l'éclaircie précommerciale résineuse ou mélangée. L'Agence a participé à un projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée (projet Triade). Un volet de la Triade vise à améliorer et à préserver la diversité biologique et à adapter les pratiques à la dynamique naturelle des peuplements.	4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.

Réalisations en 2008-2009	Objectifs du PPMV
L'Agence a fait intégrer, dans la réglementation des MRC de son territoire, la protection des travaux d'aménagement. L'inspecteur régional en foresterie a aussi fait une présentation aux conseillers forestiers sur l'application de la réglementation. L'Agence a augmenté le délai de préservation à 15 ans pour les travaux subventionnés sur la prescription.	5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier • Réglementation municipale – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRNF afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.
L'Agence encourage les propriétaires à recevoir les services-conseils des conseillers forestiers pour l'aménagement des érablières. De plus, certains traitements existent pour l'amélioration des érablières, mais l'Agence finance maintenant que la technique et le martelage.	6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.

Réalisations en 2008-2009	Objectifs du PPMV
L'Agence a mis en place, depuis plus de dix ans, une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Différentes activités ont été offertes aux propriétaires par les organismes de mise en marché de notre territoire. L'Agence a offerte une formation sur «Pourquoi aménager nos forêts?» à ses conseillers forestiers. L'Agence a participé au Souper des forestiers organisé dans la MRC Etchemins. Ce souper a été l'occasion de faire la présentation du projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée. L'Agence a réédité son feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale en forêt privée. Ce feuillet a été distribué aux producteurs forestiers de la région de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et la Ville de Lévis. L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRÉ) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein de la CRRNT de la Conférence régional des élus (CRÉ). L'Agence a participé à un projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée (projet Triade). Ce projet permettra entre autre de mieux répondre aux besoins des propriétaires lors des travaux d'aménagement forestier.	7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.

Réalisations en 2008-2009	Objectifs du PPMV
L'Agence a obtenu du financement provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II pour la réalisation de travaux forêt-faune. Le projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement (projet Triade) visera à intégrer l'aménagement intensif, écosystémique (multi-ressources) et la conservation à l'échelle du territoire. L'Agence a élaboré une norme sur l'installation de ponceaux. Cette norme sera mise en application à partir de 2009-2010.	8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'allopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée*.
L'Agence a participé à un projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée (projet Triade). Ce projet permettra une meilleure intégration des activités récréatives et du maintien de la qualité du paysage lors des travaux d'aménagement forestier.	9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).
	10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
Le président et le directeur ont continué de faire valoir le potentiel d'aménagement de notre territoire et son importance au développement économique de la région.	11- Politique de rendement accru

Enjeux de 2009-2010

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant treize ans d'existence. Cette année fut à nouveau marquée par un contexte difficile pour l'industrie forestière et le secteur forestier.

Pour la prochaine année, j'ai identifié sept enjeux auxquels les acteurs de la forêt privée régionale devront faire face en 2009-2010.

Nous étions, en 2008-2009, à notre deuxième année de mise en application de notre plan d'action. Rappelons-nous que ce plan vise à répondre aux exigences des partenaires nationaux et que l'objectif est de générer des gains de productivité de 3 % et d'augmenter du tiers les superficies en traitements commerciaux pour 2009-2010.

Comme vous l'avez constaté précédemment, les résultats de la deuxième année de mise en application de notre plan d'action sont très positifs. L'Agence et ses conseillers forestiers ont dépassé les deux objectifs fixés. En effet, nous avons atteint 105 % de l'objectif de gains de productivité en superficie réalisée avec 96 % du budget prévu et 106 % de l'objectif en superficie de travaux commerciaux. Ces gains supplémentaires nous ont permis de dégager une marge de manœuvre. Par contre, il faut se souvenir qu'en 2007-2008, nous avions un déficit au niveau des travaux commerciaux. Un déficit qui s'établi maintenant à 54 ha. Finalement, la troisième année de mise en application de notre plan d'action est celle où le défi sera le plus grand puisque nous devons réaliser 88 ha supplémentaires en superficie et 148 ha de plus en travaux commerciaux.

Pour la prochaine année, considérant le contexte difficile pour la mise en marché qui devrait entraîner une diminution de la contribution de l'industrie, l'Agence a pris la décision de réduire, en début de saison, de 5 % le budget d'aménagement par rapport à celui prévu au plan d'action. Malgré cette réduction, nous croyons être en mesure d'atteindre, encore cette année, notre objectif de gains de productivité. Nous maintenons, tel que prévu au plan d'action, notre décision d'orienter les activités d'aménagement vers les travaux commerciaux.

Dans le Programme d'investissements sylvicoles (PIS), l'année 2008-2009 s'est déroulée selon nos espérances. Malgré la mise en marché difficile, nous avons été en mesure d'investir l'ensemble du budget (506 456 $) dans les éclaircies commerciales de plantation, de peuplements éduqués, pour le jardinage de feuillus d'ombre et pour le recrutement de nouveaux propriétaires. Même si nous aurions pu réaliser d'autres types de travaux à partir de cet argent, stratégiquement, l'Agence a gardé le cap vers les travaux commerciaux tel que le voulait initialement le programme.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchard, a annoncé, au mois d'avril 2009, la bonification du Programme d'investissements sylvicoles (PIS). Pour la forêt privée, le budget est passé de 5 M$ à 10 M$. Le mode de répartition n'a pas été changée, donc l'Agence a été heureuse d'apprendre que sont budget a doublé, atteignant maintenant un peu plus de 1 M$.

Tout comme l'an dernier, ce budget cible spécifiquement les traitements commerciaux de plantations résineuses et de peuplements naturels feuillus, donc à des endroits où des investissements ont été faits dans le passé. Le PIS permet aussi de réaliser toute la gamme de travaux normalement admissibles dans le programme régulier en autant que les investissements soient dirigés vers des sites productifs. Avec un budget de plus de 1 M$, le défi de cette année sera de réaliser le maximum de travaux commerciaux.

L'année 2008-2009 fut tout aussi active au niveau des projets obtenus par l'Agence. Ces nombreux projets ont permis de diminuer les frais de fonctionnement de l'Agence générant ainsi une marge de manœuvre supplémentaire pour le plan d'action. Ces projets ont permis de faire de la sensibilisation auprès des propriétaires forestiers, de voir à l'expérimentation d'une nouvelle forme d'aménagement pour la forêt privée, de participer à des projets de recherche et de continuer la mise à jour du PPMV. Pour la prochaine année, nous allons veiller à poursuivre les projets amorcés et tenter de trouver du financement pour débuter la mise en application de la Triade en forêt privée.

Les actions visant la mise à jour de notre PPMV se sont poursuivies cette année. Nous avons obtenu les données de compilation du 4^{e} programme d'inventaire forestier et fait la comparaison avec les données du 3^{e} programme. Nous avons pu constater une augmentation de 9 % des volumes de bois sur le territoire. La participation de l'Agence au comité PPMV nous a permis d'obtenir un contrat qui pourra nous permettre de refaire un calcul de la possibilité forestière en 2009-2010. L'Agence entreprendra des démarches auprès du ministère afin d'obtenir les fonds nécessaires pour actualiser notre PPMV.

Le directeur de l'Agence a siégé auprès de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) à titre de commissaire. Pour l'année 2009-2010, c'est le président de l'Agence qui représentera l'Agence au sein de la commission.

La rédaction du plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) s'est amorcée en 2008-2009. Afin de représenter la forêt privée et d'assurer notre place dans ce plan, le directeur de l'Agence à siégé et continuera de participer au comité affecté à la rédaction du PRDIRT. En 2009-2010, l'Agence devra participer à l'élaboration des enjeux liés à la forêt privée afin que ceux-ci soient intégrés au PRDIRT.

Au niveau provincial, le dépôt d'un projet de loi sur la refonte du régime forestier aura lieu au début de l'année 2009. Nous espérons que la place de la forêt privée sera reconnue et voir même bonifiée à l'intérieur de ce nouveau régime. L'Agence sera notamment interpelée dans l'application de la nouvelle stratégie d'aménagement durable des forêts et dans l'établissement des zones de sylviculture intensive.

Certains partenaires ont entrepris des démarches de certification environnementale selon la norme du Forest Stewardship Council (FSC). L'Agence sera attentive aux besoins de ceux-ci pour l'obtention de cette certification. Celle-ci nous permettra probablement de bénéficier des sommes supplémentaires pour l'aménagement de nos boisés privées.

Finalement, l'Agence doit continuer son travail de sensibilisation et de revendication amorcé depuis plusieurs années aux niveaux local, régional et provincial. Nous pouvons maintenant affirmer que les efforts des dernières années commencent à porter fruits.

Finalement, l'année 2008-2009 s'est terminée par un changement de personnel à l'Agence. Tout d'abord, Mme Sylvie Poulin a été engagée au poste de secrétaire administrative. Ensuite, M. Martin Loiselle nous a annoncé qu'il quittait ses fonctions de directeur après 11 ans de loyaux services. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ces nouvelles fonctions à la CRRNT. C'est avec enthousiasme que j'ai accepté de poursuivre le bon travail que Martin a accomplis pour la forêt privée des Appalaches. C'est maintenant au tour de notre président, M. Gilles Bérubé de nous annoncer qu'il quitte ces fonctions. Nous le remercions sincèrement pour sa contribution au sein de l'Agence. Nous lui souhaitons de la santé et du repos bien mérité. Même s'il n'est plus impliqué à l'Agence, nous savons qu'il sera toujours un fidèle promoteur de la forêt privée.

Jean-Pierre Faucher, ing.f.,
Directeur par intérim

Mot du directeur

Pour ce dernier message, à titre de directeur de l'Agence des Appalaches, je vous propose un voyage dans le temps. C'est cette réflexion que j'ai faite l'hiver dernier avant de prendre une décision importante pour ma carrière et je profite de l'occasion pour la partager avec vous.

En 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, on met en place une régionalisation de la gestion de la forêt privée. On réalise une décentralisation des pouvoirs vers quatre partenaires régionaux : les propriétaires, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement. Ces derniers sont voués à s'entendre pour le développement durable de la forêt privée.

En novembre 1996, deux agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont créées dans la région de la Chaudière-Appalaches. Premier déchirement pour l'Agence des Appalaches, le choix de son siège social dans les locaux de la MRC des Etchemins où elle a été hébergée pendant cinq ans. Une structure légère et efficace avec un partage des tâches entre les partenaires devait animer ce nouvel organisme. Après un essai d'un an et demi, les administrateurs ont décidé de créer un poste permanent.

Je fus engagé le 14 mai 1998 à titre de secrétaire exécutif. Mon aventure débute ici avec l'Agence. Un local à la MRC des Etchemins, une table, une chaise, un classeur avec quelques dizaines de dossiers et un téléphone. J'ai procédé à l'acquisition du matériel informatique, de bureau et commencé à structurer la comptabilité. Au fil du temps, les responsabilités ont augmenté et l'équipe s'est accrue.

De nombreux dossiers d'importance ont été traités en concertation avec les partenaires et ont façonné le caractère et la crédibilité de l'Agence. En voici quelques-uns :

- En 1999 : Plan de communication; logo et slogan de l'Agence; stratégie de transfert de connaissances, d'information et de formation; engagement d'une secrétaire; étude sur les taux; PPMV préliminaire, sondage auprès des propriétaires.
- En 2000 : Dossier des friches; projet des MRC d'harmonisation, la réglementation des coupes abusives en forêt privée avec l'embauche d'un inspecteur régional.
- En 2001 : Fin du financement des phytocides; développement d'un système de gestion de la forêt privée (SIGGA); formation de la Table de concertation régionale du milieu forestier; adoption du PPMV.
- En 2002 : Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de la région par le CRCD; démarches politiques auprès de ministres, députés, élus municipaux et décideurs afin de faire valoir notre potentiel d'aménagement en forêt privée; déménagement du siège social de l'Agence et contribution des MRC; le ministère se retire de la vérification opérationnelle, l'Agence assume ce rôle; engagement d'un responsable technique et d'un technicien forestier; début du projet-pilote de peuplier hybride et d'épandage de lisier de porcs qui est toujours en vigueur; évolution des normes administratives et techniques afin de tenir compte des orientations du PPMV.
- En 2004 : Participation à la consultation en région de la commission Coulombe; Petit d'arbre.
- En 2005 : Formation de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) et évolution de la table de concertation en Groupe-conseil du milieu forestier; visite du milieu forestier de la région.

Mot du directeur

- En 2006 : Programme d'éclaircie commerciale des plantations résineuses qui est devenu aujourd'hui le Programme d'investissements sylvicoles; rencontre des partenaires le 18 mai 2006; plan d'action de trois ans afin d'atteindre des gains de productivité de 3 % et d'augmenter de 33% les travaux commerciaux; colloque sur l'éclaircie commerciale.
- En 2007 : Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT); début du financement des travaux forêt-faune par le PMVRMF-II; nouveau dépliant de l'Agence; atelier sur l'éclaircie commerciale.
- En 2008 : Consultation sur le Livre vert; rencontre des agences avec le ministre Béchard; projet triade en forêt privée; formation des administrateurs.

Au mois de mars 2009, j'ai annoncé aux administrateurs de l'Agence que je quittais mon poste de directeur. Cette décision a été motivée par ma volonté de m'impliquer davantage au développement du milieu forestier et à la reconnaissance du potentiel des ressources naturelles de la région. L'expérience et l'expertise acquises lors des onze dernières années à l'Agence m'ont permis d'obtenir le poste de coordonnateur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire au sein de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches. Cela représente pour moi une nouvelle étape dans ma carrière professionnelle.

Si on se projetait en 2013. La loi sur l'occupation du territoire forestier qui a été déposé le 12 juin 2008 par le ministre Claude Béchard est implantée. Les agences de mise en valeur de la forêt privée continuent de jouer leurs rôles en région en livrant des programmes d'aide aux propriétaires de boisés privés. Le partenariat public privé qui constitue les agences est accru suite à la reprise de l'économie dans le secteur forestier. Les PPMV sont revues. Ils respectent les orientations, les objectifs et les cibles de la stratégie d'aménagement durable des forêts du MRNF. Une vision régionale est élaborée à partir des enjeux propres aux régions déterminés suite à une concertation des acteurs par la CRRNT et transposés à l'intérieur des PRDIRT. Les concepts d'aménagement écosystémique, intégré et intensif sont mis en place en forêt privée afin de rejoindre davantage les intérêts des propriétaires en plus de leur permettre d'optimiser les retombés issus de leurs boisés.

Finalement, je voudrais remercier les administrateurs de l'Agence d'avoir cru en moi et de m'avoir fait confiance durant toutes ces années. Je remercie le personnel de la MRC des Etchemins qui m'a accueilli et supporté lors de mon entrée en fonction. Merci aux conseillers forestiers pour leur collaboration à l'évolution des pratiques sur le territoire des Appalaches. Je souhaite remercier l'ensemble des partenaires qui ont bien voulu s'impliquer dans les nombreux projets, ils ont toujours été réceptifs aux différentes propositions. Un merci tout particulier aux employés de l'Agence et aux présidents que j'ai côtoyés lors de ces années et qui m'ont appuyé. C'est grâce à cette concertation et ce travail d'équipe que l'Agence est devenue ce qu'elle est présentement.

Mot du directeur

Au plaisir de travailler avec vous au développement régional des ressources naturelles et du territoire de la Chaudière-Appalaches

Martin Loiselle, ing.f.
Directeur